

# LES ANNONCES Landaises

Le média des décideurs landais

## RÉSEAUX

Grand Dax Managers :  
après la formation,  
le club

## ENTREPRISES

La Baraka :  
réussir à loger  
ses employés

Hugo Souchet

**Adoubé**  
par Michel  
**Guérard**



© Thibault Toulemonde

## Lauréat DE L'OR ET DE L'ARGENT POUR LES ARMAGNACS D'OGNOAS

À l'occasion de la 71<sup>e</sup> édition du concours des Talents de l'Armagnac, organisé fin novembre par le Bureau national interprofessionnel de l'armagnac (BNIA) à Eauze (Gers), une pluie de récompenses a salué la qualité des armagnacs du Domaine départemental d'Ognoas : médaille d'argent pour le VS (le plus jeune des armagnacs), d'or pour le millésime 2009 et grand or pour le 2010. Le Domaine a également reçu le prix du président de la République, la plus haute distinction nationale récompensant un armagnac d'exception, pour son millésime Domaine d'Ognoas 2010.

# Coup de BUZZ

## Idée cadeau POUR LES MARINS DANS L'ÂME

Dans son atelier Oèst de Saint-Vincent-de-Tyrosse, Nicolas de Chénerilles redonne vie aux vieilles voiles de bateau en les transformant en objets du quotidien. Utilisant également des chutes de cordages et de bois, il crée bagages, luminaires, décoration et accessoires aux accents marins.

[www.oest-atelier.fr](http://www.oest-atelier.fr)



© Oèst Atelier



© The Western Bear

## Entreprise OPÉRATION BARBECUE AVEC THE WESTERN BEAR

Le barbecue, symbole de cuisine conviviale en toutes saisons ? Benoît Potier et Rose Kauffmann en sont convaincus. Depuis Saubion, le duo a lancé, le 20 novembre dernier, thewesternbear.com, sa boutique en ligne qui décline machines, accessoires, combustibles, épicerie fine et librairie épicurienne. Le concept importé des États-Unis s'accompagne d'une conciergerie qui propose en prime aux habitants du sud des Landes, livraison express et organisation de soirées barbecue. Jusqu'au 31 décembre, la start-up s'expose au sein d'un magasin de Noël éphémère, au 202 rue des Menuisiers à Soorts-Hossegor, avec démonstrations de chefs à la clé.



**4 Grand Angle**  
Hugo Souchet, adoubé  
par Michel Guérard

**10 Zoom sur les réseaux**  
Grand Dax Managers :  
après la formation, le club

**12 Focus Landes**

- Maisadour : transformer les défis en opportunités
- Entreprises : des perspectives peu encourageantes pour 2024
  - La Baraka : réussir à loger ses employés

**18 Info Flash**

**22 Économie**  
Des signes préoccupants  
pour le bâtiment

**24 Social**  
Infraction routière  
avec un véhicule de fonction

**25 Annonces Légales**

**35 Tendances Bourse**

**36 Envie d'ailleurs**  
Martinique :  
au nord, c'est l'Unesco !



# GRAND ANGLE



© Thibault Toulemonde

# Hugo Souchet

# Adoubé

par Michel

# Guérard

Il n'avait jamais trop mis les pieds dans les Landes avant d'y rencontrer Michel Guérard, sur les conseils d'Alain Ducasse. Après Paris, Monaco et New York, Hugo Souchet est, il y a sept ans, tombé amoureux d'Eugénie-les-Bains et de la vision de l'inventeur de la cuisine minceur gourmande. Rencontre avec le chef du palace familial landais triplement étoilé depuis 1977.

Par Julie DUCOURAU

**A**près un passage au Meurice à Paris avec Yannick Alleno et des années au Louis XV d'Alain Ducasse à Monaco, Hugo Souchet s'est envolé pour le Japon pour de nouvelles émotions culinaires. À son retour en France, New York lui tend les bras en 2005 pour l'ouverture d'un restaurant évidemment haut de gamme avec un ami. « On a compris au bout

de six mois qu'on s'était retrouvé sur une affaire douteuse avec des gens douteux. On a vite arrêté », se souvient le cuisinier. Il rappelle alors Alain Ducasse. Coïncidence ou hasard de l'histoire : il avait eu au téléphone le jour même Michel Guérard qui cherchait un chef. Je me dis : « Ouhlala, les Landes, surtout pas ! Moi j'avais envie de revenir à Paris ou Monaco... » Mais Alain Ducasse ajoute : « Va voir M. et Mme Guérard, rencontre-les et tu te feras un avis. »





MICHEL GUÉRARD

## MICHEL GUÉRARD : « UN BEAU RAPPORT DE CONFIANCE RÉCIPROQUE »

« J'ai rencontré Hugo Souchet par l'entremise d'Alain Ducasse qui avait d'ailleurs commencé ici via l'école hôtelière de Toulouse à l'époque ! Le problème quand un cuisinier comme Hugo Souchet tombe dans une maison comme la nôtre est qu'il faut que ça fonctionne très bien entre lui et moi, et c'est exactement ce qu'il s'est passé. C'est un vrai cuisinier qui maîtrise tout ce que la cuisine a de classique et qui est ouvert sur tout ce qu'elle peut avoir de novateur. Nous avons réussi à développer un beau rapport de confiance professionnelle réciproque. Je continue à venir ici tous les jours, ça me permet de mieux vieillir en ne m'ennuyant pas ! Je l'amène dans ma trajectoire de pensée et comme il est enthousiaste, il suit. On s'entend très bien et il s'entend très bien aussi avec mes filles, Adeline et Éléonore, avec qui nous goûtons tout comme je le faisais avec ma femme. C'est important parce que je ne serai pas là tout le temps. Ce sont des jeunes qui sont dans le coup. Un restaurant, c'est comme un théâtre, il faut savoir renouveler les mises en scène, les décors, les scénarios et que ça vive pour que les clients aient envie d'y (re)venir. »

## COMPRENDRE LA CUISINE GUÉRARD

Son appartement pas encore vidé, il prend l'avion. New York-Paris et Paris-Pau avant la voiture jusqu'au petit village landais du Tursan, avec Olivier Henry, un collègue du Louis XV originaire des environs, entre Peyrehorade et Saint-Pée-sur-Nivelle, et qui voulait, lui, revenir au pays, déjà conquis par l'idée de travailler chez les Guérard. Ils passent là « 36 heures non-stop ensemble. M. et Mme Guérard nous ont tout fait visiter, nous ont amenés au restaurant, voir un éleveur de canards à côté... Au bout de deux jours, nous nous sommes retrouvés tous les quatre là-haut dans le bureau de Monsieur. Et moi qui pensais en partant de New York venir leur dire poliment non, j'ai dit oui direct et l'aventure a commencé ! »

Nouvel aller-retour dans Big Apple pour cette fois-ci faire les valises pour les Landes dont sa connaissance se limitait à Hossegor une ou deux fois en vacances, et à des histoires de copains tyrossais du rugby à Paris. « En plein de mois de janvier, débarquer à Eugénie et s'installer à Renung dans une maison au milieu d'un champ avec personne à moins d'un kilomètre, ça faisait un gros gap ! Les deux premières semaines, je me suis un peu demandé ce que je faisais là. Et puis le professionnel a emmené tout le reste et j'ai été pris dans le tourbillon de la vie. »

D'abord, il lui a fallu comprendre la cuisine de Michel Guérard. « On a appris tous ses grands classiques, M. Guérard nous refaisait tout goûter, l'oreiller moelleux de mousserons, le filet de bœuf en croûte... Il nous a fallu presque deux ans à refaire tous ses plats emblématiques pour tout comprendre aussi de l'évolution sur 40 ans. »

En 2017, « un choc immense » frappe la belle maison avec le décès de Christine Guérard, la créatrice de l'ensemble en tant qu'héritière de la Chaîne thermale du soleil et

la muse du grand chef depuis leur rencontre, à l'époque où le Tout-Paris se pressait dans son bistrot-restaurant d'Asnières, le Pot-au-Feu, où le jeune Guérard obtint deux étoiles pour, entre autres, sa célèbre salade aux copeaux de foie gras se substituant à la vinaigrette.

« Il fallait que Monsieur ait encore envie de faire sans Madame », dit pudiquement Hugo Souchet. Peu à peu, « en étant toujours très présent, il nous a laissé recréer des nouvelles choses avec tout ce que nous avons appris ici afin de conserver l'identité Guérard, tout en apportant un côté plus moderne ».

### LA CHANCE DE VIVRE ICI

La période Covid sera finalement comme un nouveau printemps. L'établissement fermé, « nous venions travailler tous les jours à faire des essais de nouveaux plats en étant moins stressés comme il n'y avait pas de clients. Avec M. Guérard et ses filles, Adeline et Éléonore, nous faisons tous les jours des dégustations entre nous, en « pimpant » un peu des grands classiques sur des dressages de sauce, comme le homard fumé à



© Thibault Toulemonde



L'oeuf poule au caviar

© Studio Chevojon



L'oreiller moelleux de mousserons, un grand classique de Michel Guérard

© Studio Chevojon

la royale qu'il essaie de transmettre aux plus jeunes pour « ne pas que la maîtrise technique de ces grands classiques se perde ». « J'ai découvert ici le monde rural et les palombières alors que je ne suis pas du tout chasseur », dit celui qui a grandi entre le XII<sup>e</sup> arrondissement de Paris et Versailles où ses parents étaient épiciers. Sa famille qui avait d'ailleurs « fait les gros yeux » quand il leur annonça vouloir être cuisinier alors qu'il avait de bonnes notes à l'école. Une thématique sur laquelle il rejoint aussi

totallement Michel Guérard dans l'amour et la défense des métiers manuels. « Ça a été difficile de leur faire accepter. J'ai dû commencer une seconde générale mais j'ai fait deux mois et j'ai tout arrêté pour partir à l'école (gastronomique) Ferrandi. J'étais passionné par ce qu'on pouvait faire avec nos mains et ce qu'on pouvait apporter comme plaisir aux gens. Ce côté artisanat, cette façon de réussir une assiette à partir de rien, de rôtir, pocher, braiser, griller... Tout ça a changé ma vie. » ■

la cheminée sauce orange amère et pêches écrasées. » Les trois successeurs ont quasiment le même âge : « Elles sont brillantes, on a les mêmes envies, les mêmes idées sur comment amener cette maison dans les 20 prochaines années », dit le chef qui ne laisse jamais la porte fermée à rien.

Ces dégustations tous ensemble sont devenues des incontournables. « On s'assoit, on goûte, on réfléchit... J'ai parfois l'impression que le plat est parfait, et M. Guérard me dit : « Tiens il y a ci, il y a ça, rajoutons ceci ou cela », et on amène la chose plus haut encore. » Trois mois de travail sont généralement nécessaires pour valider une recette à la carte. En vitesse de croisière, les menus changent quatre à cinq fois par an à la table étoilée des Prés d'Eugénie, quatre fois à l'Orangerie, six à la Ferme aux grives.

Le Covid a aussi fait prendre conscience à Hugo Souchet de « la chance de vivre dans une région comme celle-ci, avec une vraie chaleur humaine », lui qui habite désormais à Geaune et se pique de traditions gastronomiques, comme sur le gibier type lièvre à



© Thibault Toulemonde





Michel Guérard, Éric Hontanx et Hugo Souchet parlent vaches

© Thibault Toulemonde

## CIRCUITS TRÈS COURTS LA BÊTE ENTIÈRE EN CUISINE

L'été dernier, pour l'ouverture de l'Orangerie, deux vaches, Tosca et Tequila, ont brouté dans le parc des Prés d'Eugénie. Celles des Hontanx qui élèvent à Samadet des Blondes d'Aquitaine et des Bazadaises d'une qualité incomparable et multiprimées en concours. Depuis très longtemps, la maison Guérard travaille avec de nombreux producteurs locaux, notamment pour les fruits et légumes, les volailles de Saint-Sever ou les pigeonneaux et cochons de Vielle-Tursan.

### UN BOUCHER RECRUTÉ

« On cherchait à travailler le bœuf en direct, avec la carcasse, dans le souci de ne pas tuer la bête pour rien et l'utiliser de la tête à la queue pour ne rien gaspiller : des parties qui vont direct dans le pot-au-feu ou dans des bouillons fond de sauce, au faux-filet qu'on laisse rassir deux ou trois semaines pour les grillades de l'Orangerie, des morceaux pour le steak haché à la landaise comme un burger avec foie gras et cèpes à la Ferme aux grives, aux parures servant pour le bœuf bourguignon du personnel. C'est quasi-unique en France », assure Hugo Souchet qui a embauché pour ce faire, un boucher aux Prés. De quoi rappeler des souvenirs à Michel Guérard dont les parents étaient bouchers en Normandie, à côté de Deauville : « À l'époque, on tuait encore dans la boucherie. Et pendant la guerre, des Allemands nous avaient menacés à la mitrailleuse pour tenter de nous faire avouer où on avait caché une vache. »



Des vaches de chez Hontanx dans le parc des Prés d'Eugénie

© Andrieu Coma Roca

Aujourd'hui, un demi-bœuf par mois passe dans les trois restaurants du domaine. Et les bêtes viennent exclusivement de chez Hontanx. « Elles sont nées, élevées puis engraisées pendant six mois sur notre ferme avec les produits de notre ferme (maïs, foin) auxquels on rajoute quelques protéines nobles sans OGM, comme le tourteau de lin, ce qui donne un persillé particulier à la viande. En tant qu'éleveur, on sait la qualité que donnera une bête, comme tout bon ganadero espagnol sait quel taureau sortira bien aux arènes », explique Éric Hontanx, dont le fils a repris l'exploitation. « Depuis un an et demi qu'on travaille comme ça, il n'y a jamais eu de surprise sur la tendreté d'un filet », se félicite Hugo Souchet.

# Grand Dax Managers **Après la formation, le club**

Les entrepreneurs ayant suivi la formation Grand Dax Managers peuvent continuer à échanger et à faire des affaires ensemble au sein du club du même nom.

Par Cécile AGUSTI

**U**ne sorte de club des anciens. Voilà ce qu'est le club Grand Dax Managers. Aucun retraité à l'horizon, néanmoins. Ici, les membres sont des chefs d'entreprise en activité avec un point commun : tous ont suivi le cursus Grand Dax Managers (GDM) proposé par le technopôle dacquois Pulseo.


Cette formation à la gestion d'entreprise réunit pendant deux ans des dirigeants soucieux d'avoir une vision globale de toutes les compétences nécessaires à leur fonction [LAL n° 4074]. « Chaque promotion compte six à 10 entrepreneurs qui se rencontrent presque toutes les semaines, indique Txomin Ansotegui, directeur de Pulseo. Ensemble, ils vivent des moments très forts. Au point que, peu après le lancement de la formation, les participants ont exprimé le souhait de donner suite à l'expérience pour continuer à se voir. »

Le club Grand Dax Managers est ainsi né en 2018. Coprésidé par Christelle Mittelstadt (Mitaland - Saint-Paul-lès-Dax) et Sylvain Tarance (Quest Innov - Dax), il compte une quarantaine d'adhérents, soit plus de la moitié des diplômés de GDM.

## SIX RENCONTRES PAR AN

Soutenu par Pulseo, le club se réunit six fois par an. Le programme se scinde entre visites d'entreprises et interventions de professionnels sur des thématiques liées à l'entrepreneuriat. Au cours des derniers mois, les membres ont ainsi visité la ferme Darrigade à Soustons, grâce au chocolatier Ttote Oronotz, membre de la cinquième promotion de GDM et cofondateur de la Cacahuèterie avec ces agriculteurs. Ils ont également été invités à une soirée autour des conditions générales de vente (CGV), au cours de laquelle un avocat leur a expliqué les





Le club se réunit six fois par an lors de rencontres thématiques ou de visites d'entreprises

bonnes pratiques et les incontournables pour avoir des CGV à jour.

« Ces rencontres sont avant tout des prétextes pour réunir les dirigeants », note Txomin Ansotegui. En plus d'entretenir les relations et d'intégrer une nouvelle promotion chaque année, elles permettent aux adhérents de rompre l'isolement en échangeant sur leur actualité, de favoriser le dialogue en partageant leurs réussites et leurs difficultés, de s'entraider et de recevoir des conseils de la part de pairs qui partagent le même parcours.

« Ce sont des moments très riches qui permettent aussi de susciter les synergies et de travailler ensemble. Car le plus du club est sa capacité à mobiliser les compétences. » Il couvre en effet à peu près tous les secteurs d'activité, du BTP aux assurances, en passant par le conseil, le commerce ou encore le transport. ■

## CLUB GRAND DAX MANAGERS PRATIQUE

### Comment ça marche ?

Le club Grand Dax Managers est réservé aux responsables et cadres d'entreprises ayant participé à la formation Grand Dax Managers. Cette formation en deux ans est proposée par Pulseo. Le club se réunit six fois par an lors de rencontres thématiques ou de visites d'entreprises.

### Le nombre d'adhérents

Une quarantaine de chefs d'entreprise sont actuellement membres du club, sur les 70 qui ont suivi la formation depuis sa création. Chaque année, les diplômés de la dernière promotion peuvent rejoindre le club.

### Combien ça coûte ?

L'adhésion s'élève à 80 euros par an.  
<https://pulseo.fr/grand-dax-managers/>

# Maïsadour Transformer les défis en opportunités

Face à l'urgence climatique, Maïsadour dégage une nouvelle feuille de route. Avec « Ambition 2030 », la coopérative veut réinventer et déployer une agriculture régénératrice à forte valeur ajoutée.

Par Cécile AGUSTI


**D**evenir une référence du développement durable, telle est l'ambition de Maïsadour. « Ambition 2030 », c'est d'ailleurs le nom qui a été choisi pour la nouvelle feuille de route du groupe coopératif pour ces prochaines années.

« Nourrir les populations tout en préservant la planète n'est plus une option. L'agriculture fait partie de la solution. Nous devons faire preuve de créativité et de courage pour proposer des solutions pour le monde de demain », assure le président Daniel Peyraube. « Chez Maïsadour, nous faisons le choix de considérer ces défis comme des opportunités », renchérit le directeur général, Christophe Bonno. Jeudi 7 décembre, les deux hommes ont présenté les grandes lignes du nouveau plan aux adhérents de la coopérative, réunis à Saint-Pierre-du-Mont pour l'assemblée générale annuelle.

## RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La démarche n'est pas nouvelle. En février 2022, la coopérative a obtenu le label Engagé RSE au niveau « confirmé » en récompense de son action et de son organisation en matière de développement durable. Elle ambitionne de décrocher le niveau « exemplaire » dès 2025. Pour y parvenir, quatre axes de travail ont été définis. Il s'agira tout d'abord de déployer une agriculture régénératrice et responsable.

Cela passera par une diminution de l'utilisation des énergies fossiles. Après avoir économisé 18 % sur ses consommations, le groupe souhaite que 50 % de l'énergie qu'il utilise soit renouvelable d'ici 2025. Le déploiement de panneaux photovoltaïques sur ses sites industriels et sur tous les nouveaux projets de bâtiments d'élevage est déjà lancé.



En 2025, 100 000 hectares seront conduits en agriculture régénératrice, c'est-à-dire que les pratiques agricoles renforceront naturellement la qualité et la fertilité des sols.

Également en 2025, 100 000 hectares seront en agriculture régénératrice, c'est-à-dire que les pratiques agricoles renforceront naturellement la qualité et la fertilité des sols. Baisse de 30 % de l'utilisation des engrais azotés, préservation de la ressource en eau et actions en faveur de la biodiversité sont inscrites sur la feuille de route. 100 % des parcours d'élevage seront notamment arborés d'ici 2026. Enfin, une stratégie de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> est lancée pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2045.

## RENTABILITÉ

Pour que le modèle soit viable, encore faut-il que la production soit rentable. Afin d'assurer une durabilité économique, tant au groupe qu'aux agriculteurs, Maisadour souhaite plus que jamais s'appuyer sur des filières à haute valeur ajoutée.

Le déploiement de productions 100 % françaises et locales permet de garder la valeur ajoutée sur le territoire, tout en répondant aux attentes sociétales. Nés, élevés et préparés régionalement, les poulets des marques Poulet d'ici et St Sever bénéficient même d'une alimentation locale. Outre le maïs, le soja est cultivé et trituré dans le Sud-Ouest, grâce à la nouvelle unité installée à Saint-Sever l'an dernier.

Par ailleurs, pour aller chercher des économies et des gains de productivité, des plans de performance sont déployés dans l'ensemble des activités : le plan « Boost 2 » au niveau du groupe, « Turbo » pour la filière saumon, « Canard 360 » en palmipède et « Ginger 2 » pour la volaille.

## DELPEYRAT ACADÉMIE

Pour accompagner ses 5 000 agriculteurs adhérents, Maisadour doit s'appuyer sur des équipes performantes. Premier employeur privé des Landes avec 2 100 salariés dans le département (sur les 4 300 que compte le groupe), la coopérative a besoin de « retenir et attirer les talents », insiste Daniel Peyraube.



## L'EXERCICE 2022-2023 EN CHIFFRES

Malgré un contexte difficile (sécheresse estivale ayant entraîné une perte de 25 % des rendements en céréales, poursuite du conflit russo-ukrainien, inflation persistante et nouvel épisode d'influenza aviaire), Maisadour enregistre « une croissance de son chiffre d'affaires (1,475 milliard d'euros) et un résultat en hausse de 35 % par rapport à l'année précédente », se réjouit le président Daniel Peyraube. Les bons résultats sont dus, selon lui, aux choix du groupe coopératif : reprise à 100 % des actifs de Fermiers du Sud-Ouest, création de l'usine de trituration de soja Graines d'Alliance à Saint-Sever ou encore reconquête commerciale de la marque Delpeyrat. Cette dernière est redevenue deuxième sur le marché du foie gras en grande surface, lors de la saison festive 2022 (et même première sur le marché du canard gras et maigre depuis septembre dernier). L'exercice 2023-2024, pour sa part, s'annonce sous de bons augures avec une bonne récolte « qui vient apaiser toute la filière ». Avec 515 000 tonnes, Maisadour s'impose comme le premier collecteur de maïs du grand Sud-Ouest et le premier exportateur depuis les ports de Bayonne et Bordeaux.

Pour « les soutenir dans le développement de leurs compétences et de leur bien-être », « Ambition 2030 » comporte plusieurs actions. Lancée en septembre dernier, la « Delpeyrat Académie » propose des parcours de formation et d'évolution aux équipes commerciales de la marque. En 2024, une plateforme d'e-learning sera accessible à tous les salariés du groupe avec une formation carbone notamment. Le premier baromètre social sera lancé la même année. Enfin, pour développer l'attractivité des métiers agricoles, la coopérative travaille avec les écoles et les acteurs de l'emploi.

## TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS

Ce chemin vers la transition agroécologique, Maisadour sait qu'elle ne peut s'y engager seule. « Pour réussir, nous avons besoin de fédérer autour de notre projet, martèle le président. Nous devons mener cette action de manière collective. »

Aux côtés de toutes les composantes de la société (habitants, collectivités, acteurs économiques, institutions...), elle souhaite être actrice du développement des territoires sur lesquels elle est présente. Pour maintenir la vie sociale en milieu rural, elle a nommé deux experts pour travailler sur la transmission des exploitations. « Le renouvellement des générations et la pérennité des exploitations performantes sont des enjeux clés dans cette démarche, car combiner l'économie à la transformation est le meilleur levier pour fédérer autour de notre projet. » ■

# Économie **Des perspectives peu encourageantes pour 2024**

L'activité landaise, comme la française, marque le pas en cette fin d'année, selon le dernier baromètre de la chambre de commerce et d'industrie.

Par Cécile AGUSTI

**T**ous les six mois, la chambre de commerce et d'industrie des Landes réalise un baromètre de l'économie locale. À partir d'une enquête réalisée auprès de plus de 400 entreprises, elle dévoile aussi les perspectives que s'accordent les dirigeants pour les six mois suivants. La 45<sup>e</sup> édition de l'exercice, présentant la synthèse de l'enquête de novembre, a eu lieu le 8 décembre à Dax. Et sans surprise, Pascal Dussin, directeur du département animation territoriale et informations économiques à la CCI, a dressé un constat peu encourageant pour le début 2024.

L'activité au second semestre 2023 montre les signes d'un fort retournement de situation. 30,5 % des entreprises interrogées ont vu leur chiffre d'affaires régresser. 43 % déclarent que leur carnet de commandes est orienté à la baisse

(elles n'étaient que 18 % à la même époque l'an dernier). Et 30 % prévoient une détérioration de la situation pour l'année prochaine.

Plus de 47 % des répondants n'investiront pas dans les mois à venir. Ceux qui y consacreront un budget le feront essentiellement dans la maintenance. « On maintient l'outil de production, mais on innove assez peu », résume Pascal Dussin.

Concernant l'emploi, les perspectives sont tièdes. Seules 10 % des entreprises envisagent de recruter. Et si les deux tiers prévoient un effectif constant, plus de 15 % vont réduire leurs équipes. C'est deux fois plus qu'en juin.

Enfin, les critères financiers se dégradent. En raison de problèmes de débouchés, les entreprises n'osent pas relever leurs tarifs. Les marges sont écrasées pour près de la moitié d'entre elles. Et avec l'allongement des délais de paiement, les trésoreries sont tendues pour 47 % des répondants.

## LES GAGNANTS DE 2023

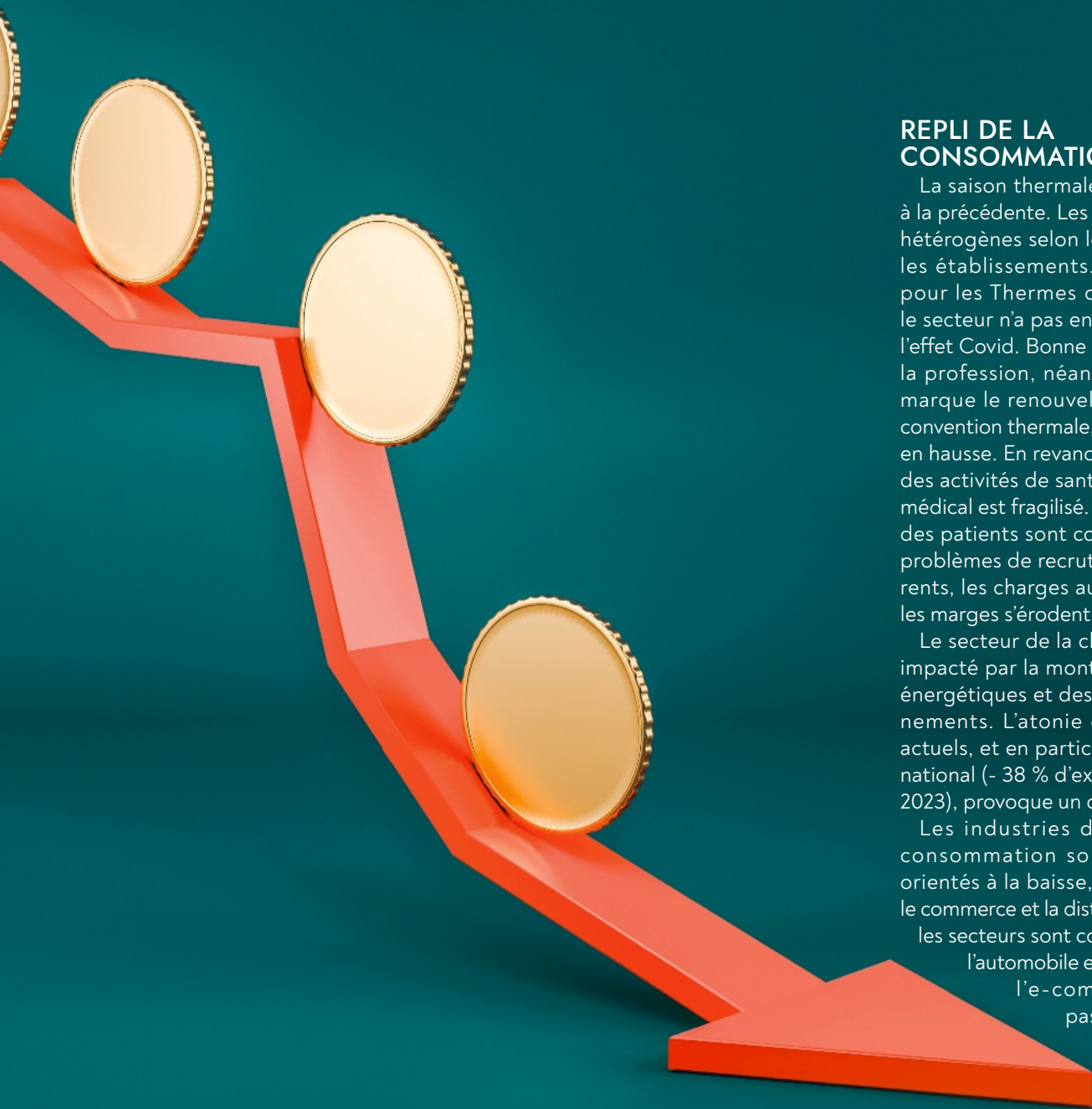
En 2023, peu de secteurs sont au vert. C'est néanmoins le cas pour l'hôtellerie, les campings et

la restauration qui affichent un bon bilan, proche du niveau record de 2022. L'année a été marquée par le plein retour des touristes étrangers, des ponts de printemps idéaux et une arrière-saison exceptionnelle. La baisse de consommation a toutefois impacté l'intérieur des terres.

Après des années éprouvantes, la filière aéronautique régionale retrouve, quant à elle, une dynamique. La situation est favorable pour les secteurs liés à l'aviation civile, la défense, aux hélicoptères et à l'aviation d'affaires. La sortie de crise est plus complexe pour le secteur de l'espace et la chaîne de production qui a du mal à faire face aux délais.

## CRISE DE L'IMMOBILIER

La crise immobilière touche plusieurs secteurs. Après une année 2022 florissante, les banques, mutuelles et assurances évoluent dans un environnement moins porteur. La capacité d'emprunt des acheteurs s'effondre et les crédits à l'habitat sont stoppés (- 35 % entre juillet 2022 et août 2023). Ce coup d'arrêt des



## REPLI DE LA CONSOMMATION

La saison thermale est similaire à la précédente. Les résultats sont hétérogènes selon les stations et les établissements. Mais à part pour les Thermes de Saubusse, le secteur n'a pas encore rattrapé l'effet Covid. Bonne nouvelle pour la profession, néanmoins : 2024 marque le renouvellement de la convention thermale, avec des prix en hausse. En revanche, l'équilibre des activités de santé et du paramédical est fragilisé. Les dépenses des patients sont contraintes, les problèmes de recrutement récurrents, les charges augmentent et les marges s'érodent.

Le secteur de la chimie est très impacté par la montée des coûts énergétiques et des approvisionnements. L'atonie des marchés actuels, et en particulier à l'international (- 38 % d'exportations en 2023), provoque un décrochage.

Les industries des biens de consommation sont eux aussi orientés à la baisse, tout comme le commerce et la distribution. Tous les secteurs sont concernés, sauf l'automobile et la beauté. Et l'e-commerce n'est pas épargné.

transactions a aussi un impact sur les budgets des collectivités qui enregistrent une baisse des droits de mutation de 11 % en un an.

Le secteur le plus affecté reste toutefois le bâtiment. En 2023, dans le logement, les permis de construire ont chuté de 48,1 % et les mises en chantier de 25,9 % par rapport à 2022. La baisse se fait également ressentir dans une moindre mesure pour les locaux commerciaux et industriels : - 9,1 % de mises en chantier et - 0,3 % de permis de construire.

Les carnets de commandes sont très bas et, excepté dans la rénovation, les perspectives ne sont vraiment pas encourageantes.

Dans la filière bois, les marchés du sciage, comme ceux liés aux parquets lambris, marquent nettement le pas et s'inscrivent en repli dans la lignée de la construction et du bricolage. L'attractivité du pin, sa disponibilité, les coûts énergétiques, les difficultés à recruter et surtout le retournement des marchés préoccupent sérieusement.

L'agroalimentaire, lui, souffre de son positionnement. En pariant sur les produits à haute valeur ajoutée, la filière landaise répond parfaitement aux attentes des consommateurs... Mais pas à l'état de leur portefeuille ! Face à l'inflation, les trois-quarts d'entre eux réduisent le volume de leurs achats et se tournent plus volontiers vers les marques de distributeur que vers les produits sous signe officiel de qualité et d'origine, fleurons de l'agriculture landaise. ■

# Réussir à loger ses employés

## La Baraka

Inauguré le 4 décembre à Rion-des-Landes, l'ensemble de 20 logements la Baraka, financé par les collectivités locales et l'État, permet à des entreprises d'accueillir des apprentis, étudiants, travailleurs de l'industrie et ouvriers agricoles, en mal de solutions d'hébergement.

Par Julie DUCOURAU

**L**es Rionnais et Landais des environs en ont à la pelle des souvenirs à la Baraka, l'ancienne discothèque, rasée en 2020, qui a longtemps fait danser ici jusque tard dans la nuit. Le site est aujourd'hui beaucoup plus calme. Depuis cet automne, 20 logements de 20 m<sup>2</sup> dans cinq « quartiers » aux couleurs différentes, apportent une nouvelle offre d'hébergement temporaire, comprenant chacun une cuisine équipée, une salle d'eau avec douche, une chambre avec deux lits superposés ou un lit double pour les couples (soit 40 personnes potentiellement), et des espaces communs extérieurs, boulo-drome et barbecue.

### POUR LES PICS D'ACTIVITÉ

« Ces 6 000 m<sup>2</sup> de parcelle en plein centre-ville, nous devons en faire autre chose qu'un simple lotissement, a dit, lors de l'inauguration, le maire de Rion-des-Landes, Laurent Civel. En étant à l'écoute des entreprises locales qui avaient du mal à faire venir



Le coût total du programme s'élève à 1,6 million d'euros, dont 680 000 euros pris en charge par la commune de Rion-des-Landes

des apprentis, alternants et saisonniers, par manque de solutions de logements, nous avons trouvé que cela avait du sens de porter cet investissement. » Un coût total de 1,6 million d'euros, dont 680 000 euros financés par la commune, 340 000 euros l'État, 290 000 euros la communauté de communes du Pays tarusate, 200 000 euros la région Nouvelle-Aquitaine et 150 000 euros le département des Landes.

Six locataires y sont actuellement installés : trois alternants - dont deux apprentis d'une quinzaine d'années - chez Egger qui emploie 530 salariés à Rion-des-Landes dans la production de panneaux de particules de bois, un chez Elitel (réseaux électriques), un à la mairie et un commis de cuisine du restaurant Maison Devaux en centre-ville. 13 logements ont, par ailleurs, déjà été réservés par des





Dans chaque mobil-home de 20m<sup>2</sup>, une cuisine équipée, une salle d'eau et une chambre avec deux lits superposés ou un lit double

© J. D.

### 380 EUROS PAR MOIS POUR L'EMPLOYEUR

Concrètement, Christophe Paillaugue fait, à chaque fois, sa demande de logement pour ses travailleurs auprès de l'association Soliha, spécialiste de l'habitat social choisi par la commune pour gérer les contrats de location et états de lieux d'entrées et sorties des locataires. L'employeur paie 380 euros par mois le mobil-home, charges comprises. Une solution qui pourrait aussi intéresser José Vallery, gérant de Maison Bois Vallery à Rion-des-Landes qui a monté les maisonnettes de la Baraka : « Ça peut nous aider à faire venir d'autres apprentis, on a d'ailleurs fait une demande auprès de la maison des Compagnons du devoir. Cela peut servir aussi quand un nouvel employé vient passer quelque temps ici avant que son épouse le rejoigne. C'est certain qu'à l'avenir, on va utiliser ce système. »

Au côté du sous-préfet des Landes, Thierry Baron, et du président du conseil départemental, Xavier Fortinon, l'élu régional Éric Sargiacomo a salué un « dossier exemplaire et innovant : 50 % des usines de Nouvelle-Aquitaine sont en milieu rural. Il est important de pérenniser notre outil industriel en aidant à trouver les ressources humaines. » ■

exploitants agricoles pour mars prochain, en prévision des saisonniers pour les asperges.

« En octobre, j'ai déjà pu y loger un chauffeur venu de Normandie, que j'avais pris en renfort pour conduire les engins agricoles et passer au mieux un pic de récoltes », se félicite Christophe Paillaugue, agriculteur à Boos, un quartier de Rion-des-Landes. Là, courant décembre, en pleine saison du poireau, il y accueille aussi un couple, elle espagnole, lui roumain qui se sont d'ailleurs rencontrés chez lui l'année dernière et viennent de se marier : « On arrive à trouver des personnes pour travailler qui viennent parfois de loin, mais ils ont un souci, le logement, et l'hiver avec les campings fermés, ce n'est pas facile. Là, c'est idéal, en plus il y a le supermarché juste à côté. C'est une très belle initiative qui nous aide vraiment. »

© J. D.



## Recherche AU VILLAGE ALZHEIMER, PREMIERS RÉSULTATS POSITIFS

Trois ans après l'ouverture à Dax de cette bastide innovante dans la prise en charge des malades d'Alzheimer, avec grand parc, épicerie et coiffeur sur place, une équipe de l'Inserm/université de Bordeaux a exposé les premiers résultats « très encourageants » de son étude scientifique en cours qui s'est attachée à interroger, à ce jour, plus de 160 Villageois, de 42 à 104 ans, tous les six mois depuis plus de deux ans. « La tendance commence à être solide car le nombre de personnes incluses est important », a expliqué, lors d'une table ronde le 11 décembre, le Pr Hélène Amieva qui dirige l'équipe évaluant l'impact du Village landais Alzheimer Henri-Emmanuelli (VLAHE) sur la santé des résidents, les proches aidants, les personnels soignants et les bénévoles.

## ÉTUDE DU RATIO COÛT-EFFICACITÉ

« Sur les six premiers mois, voire les 12 premiers mois, c'est spectaculaire, il n'y a pas de déclin au plan cognitif, pas de dégradation de la qualité de vie mesurée au moyen de marqueurs conventionnels, mais une stabilité des scores d'anxiété et symptômes dépressifs », a-t-elle poursuivi. Des résultats « qui contrastent fortement avec toutes les publications internationales » sur l'entrée en institution « classique ». Concernant les proches aidants et familles, les chercheurs ont observé une diminution très nette de leur fardeau, et un sentiment de soulagement, accompagnés « d'une diminution de la consommation d'antidépresseurs et d'anxiolytiques dès six mois ». En parallèle, l'étude qui n'a encore rien divulgué sur le vécu des personnels, a démarré dans 11 Ehpad landais pour un comparatif local. Des recherches médico-économiques sont aussi en cours sur le ratio coût-efficacité de la structure, incluant des données sur la consommation médicale des Villageois via l'Assurance maladie. Dans une vidéo pré-enregistrée, la ministre des Solidarités et des Familles, Aurore Bergé, a dit tout le bien qu'elle pensait « de ce projet unique en France », une « initiative landaise qui doit pouvoir inspirer d'autres territoires partout en France. » Trois projets sont en gestation en Champagne, en Martinique et en Bretagne.



## Recrutement LES RH DE CAPBRETON À BIARRITZ

Avec déjà deux agences, Aquila RH à Capbreton et Biarritz, spécialisées dans les profils CAP à BTS sur les secteurs de la logistique, le transport, l'industrie, le BTP et travaux paysagers, Carole Vernay et Sara Baechler viennent d'ouvrir un nouveau cabinet de recrutement à Biarritz, baptisé Lynx RH, surtout dédié aux domaines de l'informatique, de l'ingénierie et des services professionnels pour les bac + 2 et plus. « Maintenant que nous avons trois agences (plus de 200 offres d'emploi), nous souhaitons encore les développer, embaucher et continuer la montée en compétences de nos salariés permanents comme nous avons pu le faire cette année avec l'un de nos consultants promu chef d'agence à Aquila RH Biarritz », écrivent-elle dans un communiqué.

## Collectivités LE MAIRE DE DAX DÉNONCE L'EXPLOSION DU COÛT DES ASSURANCES

Julien Dubois, maire de Dax et président de la communauté d'agglomération du Grand Dax, a demandé mi-décembre, au ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, de « convoquer en urgence les représentants de la Fédération française de l'assurance, France Assureurs, afin de revenir à une modération tarifaire ». Pour 2024, le budget des assurances de la ville va passer de 355 640 euros à 584 200 euros, et de 214 745 euros à 313 700 euros pour l'agglomération, détaille-t-il, demandant de « convenir d'une hausse raisonnable des prix et non une augmentation annuelle de 150 % ». L'élu dacquois déplore aussi « l'appauvrissement des contrats d'assurance, notamment sur les dommages aux biens » : « les garanties proposées aux collectivités sont de plus en plus sujettes à exclusions, les plafonds de garantie sont drastiquement revus à la baisse et les franchises atteignent des montants records. » Une mission sur l'assurabilité des collectivités territoriales a été lancée en novembre par le gouvernement et doit rendre ses conclusions au printemps.



## Restauration INTERMARCHÉ SAINT-PAUL-LÈS-DAX SE LANCE DANS LE BARBECUE

L'idée lui est venue en visitant un Intermarché à Lagos au Portugal où le poulet grillé est roi. Avec ce barbecue à la place de la rôtissoire, « on avait la sensation d'être sur un marché avec une bonne odeur de charbon et de viande cuite à la braise. J'ai voulu, à mon tour, en faire profiter nos clients », explique Julien Chastenet, directeur de l'Intermarché Côté lac à Saint-Paul-lès-Dax, qui dit avoir là, « la première grande surface de France à se doter d'un barbecue ». Cela a demandé trois ans de travail, pour isoler le site, créer un bâti autour et des tourelles d'extraction... afin d'obtenir l'autorisation de la préfecture et des pompiers. En plein cœur du supermarché, les clients peuvent donc, depuis quelques semaines, déguster directement sur place le poulet à la braise (trois recettes différentes : nature, persillade et churrasco) et quelques tapas, à côté d'un vieux fourgon Citroën aménagé qui rend hommage aux débuts dans la grande distribution de ses grands-parents. Ce qui est cuit mais pas vendu dans la journée est ensuite revendu en libre-service dans les rayons.

## Distribution AVEC, LAURÉAT DU CIRCULAR CHALLENGE CITÉO

Concevant à Saint-Geours-de-Maremne des produits en matériaux naturels à base de cellulose pour remplacer le plastique, la start-up AVEC a été primée parmi les cinq lauréats du Circular Challenge au musée du Quai Branly à Paris, organisé par Citéo, l'entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers. L'entreprise landaise fera donc partie de la promotion 2024 de son programme d'accélération à impact, et bénéficiera d'un accompagnement sur mesure pendant six mois par des experts afin de leur permettre d'avancer dans leur développement et espérer un changement d'échelle.



## CARNET

### Dominique Cassagnau

est le nouveau président du tribunal de commerce de Dax. Saint-Paulois depuis 28 ans, cet ancien avocat au sein d'un cabinet de droit des affaires implanté à Dax et dans le Sud-Ouest, était juge au tribunal de commerce depuis cinq ans. À 69 ans, il vient d'être élu en remplacement de José Prosper, arrivé au terme de son mandat.

DOMINIQUE  
CASSAGNAU



© Librairie art et livre

### Dax **LA LIBRAIRIE ART ET LIVRE CHERCHE REPRENEUR**

La librairie indépendante Art et livre, spécialisée dans le livre religieux, cherche un repreneur. « Nous aimerions beaucoup transmettre notre librairie religieuse avant mon départ à la retraite », insiste Sylvie Lanusse, gérante de cette institution dacquoise depuis 14 ans avec une salariée à mi-temps. Située au pied de la cathédrale, en centre-ville de la cité thermale, depuis plus de 100 ans, la librairie de 50 m<sup>2</sup> (200 000 euros de chiffre d'affaires) a été rénovée en 2017.

**artetlivre40@orange.fr**

# Des signes préoccupants pour le bâtiment

L'activité des entreprises artisanales du bâtiment continue de décliner, confirmant la tendance déjà observée depuis plusieurs mois. La baisse s'accélère dans la construction neuve, tandis que les travaux de rénovation stagnent et que l'amélioration thermique des logements peine à décoller.

Par Aïcha BAGHDAD et B. L.

**S**ans surprise, la crise du logement pénalise l'activité des entreprises du bâtiment, en particulier l'effondrement de la construction neuve. Ce constat ressort de l'étude de conjoncture publiée le 19 octobre par la Capeb (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment). Le repli d'activité des artisans du secteur est estimé à 1 % ce troisième trimestre. La chute de l'activité de la construction neuve s'accroît à -3 %, contre -1,5 % au second trimestre. En cause, la diminution du nombre de permis de construire délivrés qui se poursuit. En septembre, la baisse atteint 28,3 % sur un an, selon les derniers chiffres du ministère de la Transition écologique (371 300 nouveaux logements ont été autorisés d'octobre 2022 à septembre 2023).

En parallèle, une décrue se fait sentir sur le marché des logements anciens. En recul, les ventes, devraient passer sous la barre du million de transactions réalisées cette année, proches des -20 %. Cette tendance est en grande partie due au durcissement des conditions d'accès au crédit, conjugué aux contraintes

budgétaires des ménages. Et ces pressions ne se limitent pas à l'acquisition de biens immobiliers, mais se répercutent progressivement sur le marché locatif. Conséquence, sur le segment de l'entretien-rénovation, les artisans parviennent à maintenir une activité stable, mais une diminution progressive est observée d'un trimestre à l'autre.

## UN RALENTISSEMENT NATIONAL

La baisse d'activité de l'artisanat du bâtiment affecte l'ensemble des régions métropolitaines. Alors qu'au deuxième trimestre, certaines faisaient preuve de résistance, la situation s'est dégradée sur le semestre. L'enquête confirme une « uniformisation » du ralentissement, entre -0,5 % et -1,5 %. Tous les métiers sont touchés, mais à des niveaux différents. Les entreprises spécialisées dans la maçonnerie, particulièrement fragilisées en raison d'une forte implication sur la construction neuve, subissent une baisse plus prononcée de leurs volumes d'activité.

Globalement, les soldes d'opinion sur les carnets de commandes virent au négatif. Début octobre, les TPE du bâtiment disposaient de 77 jours de travail à



## “Tous les métiers sont touchés, mais à des niveaux différents”

prévoir, correspondant à une diminution de 22 jours par rapport à l'année précédente. Cette situation se répercute sur leur trésorerie : la baisse d'activité, associée à l'allongement des délais de paiement des clients contribue à un indicateur de trésorerie défavorable (-13 points). Selon l'étude, 19 % des entreprises interrogées se trouvent confrontées à des besoins en trésorerie de 30 000 euros au minimum, contre 22 000 euros, un an auparavant.

### DES PERSPECTIVES PESSIMISTES

Signe d'un repli de l'activité, pour la première fois, les petites entreprises (moins de 20 salariés) du bâtiment connaissent un fléchissement de l'emploisalarié (-0,8 % sur une base annuelle). Cette réduction pourrait annoncer des défis plus importants à relever à l'avenir. La situation actuelle du logement renforce l'idée d'une baisse continue de l'activité

courant l'année 2024, avec une dégradation accentuée sur le marché du neuf, qui souffre de conditions de financements moins avantageuses et du renchérissement des coûts de construction, les prix des matériaux dépassant le taux d'inflation.

De plus, contrairement aux attentes, les travaux visant à améliorer l'efficacité énergétique des logements « perdent du terrain » ce troisième trimestre, relève la Capeb. La dynamique ralentit, à +1,5 % seulement, après une croissance de 2 % au trimestre précédent. Une situation qui demeure préoccupante pour les artisans, en décalage avec les objectifs gouvernementaux d'aide à la transition écologique. La complexité du système en vigueur, notamment les règles changeantes concernant l'accès aux aides, décourage à la fois les particuliers et les entreprises à s'investir dans ce marché « pourtant essentiel », pointent encore les professionnels du bâtiment. ■

# Infraction routière avec un véhicule de fonction

Lorsqu'elle est commise par un salarié sur le trajet du domicile au lieu de travail, une infraction au code de la route commise avec un véhicule de fonction relève de la vie privée et ne peut justifier un licenciement pour faute.

**U**n véhicule de fonction mis à la disposition d'un salarié peut être utilisé pendant le service ou dans le cadre de sa vie privée, notamment pour le trajet du domicile au lieu de travail. Lorsqu'elle est commise pendant le temps de travail une infraction au code de la route peut justifier un licenciement pour faute.

Il en est autrement si l'infraction est commise sur le trajet du domicile au lieu de travail.

Dans cette affaire, un salarié, exerçant la fonction de mécanicien, avait commis quatre excès de vitesse pour se rendre à son lieu de travail avec son véhicule de

fonction. Il avait été mis en garde plusieurs fois par l'employeur et avait dû suivre une action de sensibilisation sur le risque routier.

L'employeur l'avait donc licencié pour faute.

Contestant son licenciement, le salarié a obtenu gain de cause devant la cour d'appel. Les infractions, commises en dehors du temps de travail, relevaient de la vie privée du salarié. Le véhicule n'avait subi aucun dommage et le comportement du salarié

n'avait pas eu d'incidence sur ses obligations contractuelles en tant que mécanicien. Le licenciement a donc été jugé sans cause réelle et sérieuse.

La Cour de cassation confirme la décision en rappelant un principe général : un fait tiré de la vie personnelle du salarié ne peut pas justifier un licenciement disciplinaire.

Un licenciement pour faute ne peut se justifier que si les infractions routières se rattachent à la vie professionnelle ou constituent un manquement au contrat de travail.

Le licenciement peut aussi être justifié par un « trouble objectif » causé à l'entreprise par le comportement du salarié.

Il peut en être ainsi en cas de retrait ou de suspension du permis de conduire pour un salarié devant utiliser un véhicule dans le cadre de son travail. Il en est de même en cas de dommages causés au véhicule empêchant l'exercice des fonctions du salarié. Dans ces situations, le licenciement ne repose pas sur une faute mais sur l'impossibilité pour le salarié d'effectuer son travail. ■

Référence

Cass. ch. soc. 4 octobre 2023 n° 21-25.421

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :  
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;  
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
<b>2023 : 3 666 €</b>	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
VOITURES	PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
CYLINDRÉE	MOINS DE 50 cm <sup>3</sup>	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM
	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	AOÛT 2022	AOÛT 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	113,38	118,89	+ 4,9 %
INDICE HORS TABAC	112,63	118	+ 4,8 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
3 <sup>e</sup> TRIMESTRE 2022	136,27	+ 3,49 %	
4 <sup>e</sup> TRIMESTRE 2022	137,26	+ 3,5 %	
1 <sup>er</sup> TRIMESTRE 2023	138,61	+ 3,49 %	
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,52 €		1 747,20 €	



## DAX RÉSULTATS DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023 À 10 H 30

N° ROLE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉ
	SELARL MAGELLAN AVOCATS	IMMEUBLE COMPRENANT 8 LOGEMENTS (6 T3 DONT 1 LOUE ET 2 T2 LIBRES)	TARNOS	99 AVENUE JEAN JAURES	100 000 €	VENTE NON REQUISE
	SELARL MAGELLAN AVOCATS	APPARTEMENT T2 AVEC TERRASSE ET UNE PLACE DE PARKING	CAPBRETON	96 AVENUE LARTIGAU	67 000 €	VENTE NON REQUISE
	SELARL MAGELLAN AVOCATS	GRANDE MAISON D'HABITATION	SOUSTONS	6 ALLEE DE LA FORET	175 000 €	VENTE NON REQUISE

E-mail : [contact@annonces-landaises.com](mailto:contact@annonces-landaises.com) - Plateforme : [annoncelegalepro.annonces-landaises.com](https://www.annoncelegalepro.annonces-landaises.com)

Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) :

Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

LES ANNONCES  
**Landaises**

## ABONNEMENT

### PAPIER + WEB

6 MOIS = 30 € TTC     1 AN = 50 € TTC     2 ANS = 79 € TTC

### WEB

6 MOIS = 18 € TTC     1 AN = 29 € TTC     2 ANS = 44 € TTC  
SOIT 26 NUMÉROS    SOIT 52 NUMÉROS    SOIT 104 NUMÉROS

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

ENTREPRISE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

EMAIL \_\_\_\_\_

TÉL \_\_\_\_\_

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES  
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : **LILIANE DORRER**  
[CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM](mailto:CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM) / 05 58 45 03 03

## VENTES AUX ENCHÈRES

### SELARL AQUI'LEX

Avocats, 12 boulevard Jean Lacoste 40000 Mont-de-Marsan  
Tél. 05 58 75 68 00 - [cabinet@aquilex.fr](mailto:cabinet@aquilex.fr)

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A l'audience publiques du Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, siégeant dite ville,  
249 avenue du Colonel Rozanoff

## BIENS IMMOBILIERS

À usage agricole sis à LARRIVIÈRE-SAINT-SAVIN (40270)

**MISE À PRIX : 10 600 €**

**L'ADJUDICATION AURA LIEU LE  
JEUDI 8 FÉVRIER 2024 À 14 H 30**

A la requête de la BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE, société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, immatriculée au RCS Bordeaux sous le n° 755 501 590, dont le siège social est 10 quai de Queyries 33072 Bordeaux Cedex.

**Désignation :** Des biens immobiliers à usage agricole sis à Larrivière-Saint-Savin (40270), cadastrés section A n° 216 pour 01 ha 00 a 79 ca, lieu-dit «Nabey»,

Section B n° 810 pour 88 a 58 ca, n° 818 pour 39 a 75 ca, n° 822 pour 44 a 65 ca, n° 823 pour 23 a 70 ca, n° 1328 pour 1 ha 95 a 96 ca, n° 1329 pour 7 a 67 ca, n° 1330 pour 1 a 02 ca, n° 1331 pour 40 a 79 ca, n° 1332 pour 6 a 11 ca et n° 1333 pour 5 a 33 ca, lieu-dit «Gouaillard»,

Section B n° 1129 pour 33 a 02 ca, lieu-dit «Cérons»,

Section D n° 40 pour 01 ha 51 a 50 ca, n° 44 pour 07 a 48 ca, n° 45 pour 02 ha 01 a 30 ca, n° 46 pour 20 a 85 ca, n° 47 pour 26 a 54 ca, n° 48 pour 01 ha 23 a 85 ca, n° 62 pour 44 a 25 ca, n° 63 pour 22 a 95 ca, n° 64 pour 66 a 20 ca, lieu-dit «Bourdieu».

**Mise à prix :** Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de : dix mille six cents euros, ci 10 600,00 €

Mont-de-Marsan, le 13 décembre 2023

Signé : Maître Guillaume FRANCOIS

S'adresser pour de plus amples renseignements à Maître Guillaume FRANCOIS, avocat poursuivant, lequel, comme tous les autres Avocats au Barreau de Mont-de-Marsan, pourra être chargé d'enchérir pour toutes personnes solvables.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, service civil, spécialisé Juge de l'exécution, 249 avenue du Colonel Rozanoff (réf. 22/00037), au cabinet de Maître FRANCOIS ainsi que sur le site [www.avocat-ducos-ader.fr](http://www.avocat-ducos-ader.fr).

**Visite le mercredi 10 janvier 2024 de 14 h à 15 h.**

L23AL06373



Maître Sandie LARRERE, notaire de la SARL «PERSPECTIVES NOTAIRES» à Hagetmau, Mugron, Pomarez, Montfort-en-Chaloss et Saint-Geours-de-Maremne  
Renseignements : 07 61 76 18 99/06 15 05 66 43  
www.immobilier.notaires.fr

## VENTE AUX ENCHÈRES DU JEUDI 11 JANVIER 2024 À 14 H 30

Dépôt des consignations à 14 h 00  
En la salle communale  
Place des Arènes 40250 Mugron

**LABOUHEYRE (40210) 80 RUE BRÉMONTIER,  
CENTRE-BOURG**

# MAISON EN PIERRE À USAGE D'HABITATION DE 6 PIÈCES PRINCIPALES, 164 M<sup>2</sup> ENVIRON, SUR 2 NIVEAUX HABITABLES

Le tout cadastré Section H n°1070 et 1071 pour 178 m<sup>2</sup>  
Classe énergie : F / Classe climat : F

**MISE À PRIX : 70 000 EUROS**

Consignation : 14 000 euros (par chèque de banque à l'ordre de Me Sandie LARRERE)

Visites le mercredi 3 janvier de 13 h 00 à 14 h 00.

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques <https://www.georisques.gouv.fr>

Le cahier des charges et les annexes sont envoyés par courriel sur demande après les visites.

L23AL06314

## APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



### PRESCRIPTION DE LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ (DPMEC) N°1 DES PLU DE CACHEN, HERRÉ, SAINT-JUSTIN ET VIELLE-SOUBIRAN

Par arrêté en date du 13 Décembre 2023, le Président de la CCLA a prescrit la DPMEC n°1 des PLU de Cachen, Herré, Saint-Justin et Vielle-Soubiran afin de permettre la réalisation de trois projets de centrales photovoltaïques au sol dans le cadre du projet d'autoconsommation collective, sur les parcelles cadastrées section E n° 270 à 275, 276, 278, 440, 443, 498 à Cachen, les parcelles cadastrées section B n° 811 et 828 à Herré, les parcelles cadastrées section M n° 17, 19, 20, 29 à 33 à Saint-Justin et les parcelles cadastrées section AH n° 185, 197, 229, 230 et 247 à Vielle-Soubiran.

Conformément à l'article R153-21 du Code de l'urbanisme, cet arrêté est affiché pendant un mois au siège de la Communauté de Communes à Roquefort et dans les mairies de Cachen, Herré, Saint-Justin et Vielle-Soubiran.

L23AL06290

## CRÉANCES SALARIALES



### AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux dispositions des articles L. 625-1 & R. 625-1 du Code de commerce, la SELARL EKIP, Mandataire Judiciaire des affaires suivantes :

#### TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

Greffe n° 4155530 - Nom de l'Affaire-Adresse : SARL NATURAL COIFFURE 70 avenue Edouard Castera 40700 Hagetmau- Date Jugt : 29/09/2023

Greffe n° 4155527 - Nom de l'Affaire-Adresse : SAS L'ANCRE SUR LE PAPIER, 130 rue des Savetiers 40600 Biscarrosse- Date Jugt : 22/09/2023

Greffe n° 4155501 - Nom de l'Affaire-Adresse : Mme COURTOISIER Marie, 118 rue de la Poste 40430 Luxey- Date Jugt : 07/07/2023

Greffe n° 4155506 - Nom de l'Affaire-Adresse : SARL JLS MDM, 14 place Jean Jaurès 40000 Mont-de-Marsan - Date Jugt : 18/07/2023

#### TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Greffe n° 4155477 - Nom de l'Affaire-Adresse : SAS JDMT 40, 10 rue Gambetta 40000 Mont-de-Marsan - Date Jugt : 12/05/2023

Greffe n° 4155485 - Nom de l'Affaire-Adresse : SAS HARAS DES ROCS 1010 avenue Henri Castelnau 40700 Hagetmau - Date Jugt : 10/11/2023

#### TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONT-DE-MARSAN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Greffe n° 23/00007 - Nom de l'Affaire-Adresse : ASSOCIATION LES PRODUCTEURS FERMISERS DES HALLES DE DAX, 40000 Mont-de-Marsan - Date Jugt : 06/07/2023

Vous informe que l'ensemble des relevés de créances salariales a été déposé au Tribunal de Commerce de Dax et au Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Rappelle que le délai de forclusion prévu à l'article L.625-1 du Code de Commerce court à compter de la présente publicité. Le salarié dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur un relevé, peut saisir, à peine de forclusion, le Conseil des Prud'hommes dans un délai de deux mois à compter de la publicité.

L23AL06349

## CONSTITUTIONS



### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **DELB**  
FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle

SIÈGE SOCIAL : 160 ZA TUQUET 1 40150 ANGRESSE

OBJET : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou achat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciale, financières, agricoles, immobilières ou autres

Toutes opérations civiles ou commerciales tendant à la constitution et au développement d'un patrimoine mobilier ou immobilier et de sa gestion

L'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité d'actionnaire ou d'associé desdites sociétés

La mise en uvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique

La réalisation de prestations de direction, de services, de conseils, d'études, d'assistance en faveur de ses filiales et participations directes ou indirectes, sur les plans, management, administratif, communication, juridique, comptable, technique, commerciale, financier ou autres au profit de ses filiales ou sous filiales, tous cautionnements, avals, et autres garanties en faveur de ses filiales et participations

Le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe à laquelle la Société appartient

DUREE : 99 ans  
CAPITAL : 2 100 000 euros  
PRESIDENT : Monsieur Damien BEC, demeurant : 201 Chemin des Gargalouns 40150 ANGRESSE

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : l'associé unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à la collectivité des associés lorsque la société comporte plusieurs associés

AGREMENT : Toute cession d'actions à un tiers à la Société est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

IMMATRICULATION : RCS DE DAX  
Pour avis,

L23AL05922





« SCEA FERME LIHEYTE »  
Société Civile d'Exploitation Agricole  
Au capital social de 174.000 €  
Siège Social : 597 Chemin de Lesbarres  
40390 BIAUDOS  
750 323 586 R.C.S. DAX

## NOMINATION GÉRANTE

Aux termes d'une décision en date du 31.12.2022, la collectivité des associés a nommé Mme SAFFORES Clémence demeurant 597 Chemin de Lesbarres 40390 BIAUDOS en qualité de gérante pour une durée illimitée avec effet au 01.01.2023.  
Mention sera faite au RCS de DAX  
Pour avis

L23AL05770

En cas de cession de parts, l'agrément est nécessaire dans tous les cas et à l'unanimité des associés.

Mention sera faite au RCS de MONT-DE-MARSAN.  
Pour Avis,  
La Gérance

L23AL05944

lée au RCS de Dax N° 529 566 358 et d'un procès-verbal établi le 28/11/2023 par la gérance constatant l'absence d'opposition de la part des créanciers sociaux, le capital social a été réduit de 51 700 euros par rachat puis annulation de 5.170 parts d'un nominal de 10 euros. Le capital social a donc été ramené de 129.250 euros à 77.550 euros.

La Gérance

L23AL06238



**THEBAULT PIERRICK**  
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5 000 €  
Siège social : 345 Rue Forestière  
40600 BISCARROSSE  
903 619 419 RCS MONT DE MARSAN

## AVIS DE PUBLICITÉ

L'associé unique a décidé le 15/12/2023 le transfert du siège social de 345 Rue Forestière 40600 BISCARROSSE à 170 Rue des Dinandiers- ZI des Montagnottes 40600 BISCARROSSE à compter de ce jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN

Pour avis

L23AL06243

# In Extenso

### SUD ATLANTIQUE

ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère  
40990 Saint-Vincent-de-Paul

### SCM DES DOCTEURS DELETRE-GAULD ET BONENFANT

Société Civile de Moyens  
Au capital de 1 676,94 euros  
Siège social : 8, rue Lesbazailles  
40000 Mont-de-Marsan  
418 020 491 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023, la collectivité des associés a :

- Nommé en qualité de cogérant Monsieur Thomas DESCOUBES, demeurant 306 rue Ulysse Pallu 40000 Mont-de-Marsan, pour une durée illimitée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- Décidé de remplacer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la dénomination sociale SCM DES DOCTEURS DELETRE-GAULD ET BONENFANT par SCM DES DOCTEURS BONENFANT ET DESCOUBES, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan.  
L23AL05926

### GAEC LAURENSOT

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun reconnu  
Au capital social de 325.631,10 €  
Siège Social : 2 Route de Lubbon  
Laurenrot 40240 LOSSE  
385 124 961 RCS MONT-DE-MARSAN

## TRANSFORMATION

Aux termes d'une AGE en date du 14.12.2023, la collectivité des associés a décidé la transformation du GAEC LAURENSOT en E.A.R.L., à compter du 01.01.2024, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Son siège social reste fixé au 2 Route de Lubbon, Laurenrot 40240 LOSSE.

La durée de la Société initialement fixée à 50 années n'est pas modifiée.

Sa dénomination sera dorénavant LAURENSOT.

L'objet social a été mis à jour de la législation en vigueur : l'exploitation et la gestion de biens réputés agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société ; l'exercice de cette activité agricole doit être réalisé dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial.

Son capital a été augmenté d'une somme de 108,90 euros par élévation de la valeur nominale des parts sociales portée à 15,25 euros chacune pour le porter de 325.631,10 euros à 325.740 euros.

Avant sa transformation le GAEC était dirigé par Mrs JOURDAN Eric demeurant 2 route de Lubbon 40240 LOSSE, JOURDAN Joël demeurant 2 route de Lubbon 40240 LOSSE et JOURDAN Bastien demeurant 45 rue Olivier de Serres 40190 VILLENEUVE DE MARSAN.

Sous sa nouvelle forme d'EARL, ont été nommés gérants Ms JOURDAN Joël demeurant 2 route de Lubbon 40240 LOSSE et JOURDAN Bastien demeurant 45 rue Olivier de Serres 40190 VILLENEUVE DE MARSAN.

## TRANSFORMATION

Aux termes d'une AGE en date du 15.12.2023, la collectivité des associés a décidé la transformation du GAEC «LEBORDE» en EARL, à compter du 01.01.2024, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Son siège social a été transféré du 6 Route de Cachau «Leborde» 40140 SOUSTONS au 12 Bis Route de Cachau 40140 SOUSTONS à compter du 01.01.2024.

Sa dénomination sera dorénavant «LEBORDE».

L'objet social a été mis à jour de la législation et devient à compter du 01.01.2024 : l'exploitation et la gestion de biens réputés agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime.

La durée de la Société a été prorogée de 50 années à compter du 05.06.2025. En conséquence, la durée de la Société expirera le 04.06.2075, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Son capital reste fixé à 71.346,14 € divisé en 4.680 parts sociales d'environ 15,2449 € de nominale chacune.

Avant sa transformation le GAEC était dirigé par Mme PICOT-CAZADIEU Evelyne demeurant 6 Route de Cachau «Leborde» 40140 SOUSTONS et M. PICOT Arnaud demeurant 1 Bis Chemin de Jus 40140 SOUSTONS.

Sous sa nouvelle forme d'EARL, la collectivité des associés a nommé comme gérant M. PICOT Arnaud demeurant 1 Bis Chemin de Jus 40140 SOUSTONS.

En cas de cession de parts, l'agrément est nécessaire dans tous les cas et à l'unanimité des associés.

Mention sera faite au RCS de DAX.  
Pour Avis,  
La Gérance

L23AL05977



**CASTERA CONSEIL EXPERTISE**  
14 Rue métiers  
40230 ST VINCENT DE TYROSSE

## CELYO 40

SARL au capital de 5 000 €  
Siège social : 1 CHE DU HOUX  
40140 SOUSTONS  
RCS de DAX n°851 915 363

L'AGO du 08/12/2023 a décidé le transfert du siège social au 16 Rue des Artisans, 40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE à compter du 08/12/2023.

Pour avis  
Céline DEUS

L23AL06106



**CABINET D'AVOCATS JL DEKENS CONSULTANTS TJSO**  
4 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan

Aux termes d'une délibération en date du 26/10/2023 de l'assemblée de la société HSH, SARL au capital de 129.250 euros dont le siège social est sis 1010 quartier Mallet 40700 Doazit, immatriculé



151 rue de Créqui  
69006 LYON

## AVIS DE MODIFICATION

### MMB

SARL au capital de 79.000 euros  
Siège social : 48 allée des Liquidambar  
40140 SOUSTONS  
RCS DAX 794 966 069

Par décision de gérance en date du 25 octobre

2023, il a été décidé de :

- entériner la démission de M ENGLER Manuel, cogérant
- transférer le siège social au 48 allée des Liquidambar 40140 Soustons.
- modifier l'objet de la société comme suit :

Ancien objet : L'acquisition, détention et gestion de titres de participation de toutes formes de sociétés ; La gestion (notamment administrative, financière, commerciale, informatique) par l'intermédiaire de tous moyens ou de toutes sociétés de toutes formes de sociétés. Nouvel objet : L'acquisition, détention et gestion de titres de participation de toutes formes de sociétés ; La gestion (notamment administrative, financière, commerciale, informatique) par l'intermédiaire de tous moyens ou de toutes sociétés de toutes formes de sociétés, entretien d'espaces verts, élagage, organisation d'événements.

Les statuts ont été modifiés en conséquences.

Mention sera faite au RCS de Dax

L23AL06239



**NOTAIRE NOUVELLE VAGUE**  
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES  
Maître Paul-Mathieu CHABANNES  
Notaires Associés

### DBBG

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.000 €  
Siège social : 98 route de Bayonne  
40230 Bénèsse-Maremm  
914 848 130 RCS Dax

## AVIS DE PUBLICITÉ

Par décision du 27 novembre 2023 l'associé unique a nommé en qualité de Directrice Générale, à compter de cette même date, Mme Valérie PICOU, demeurant à Bénèsse-Maremm (40230), 215 impasse Saint Joseph, pour une durée indéterminée.

Mentions seront faites au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour avis

L23AL06240



## NEO PRO FIT

EURL au capital de 1 000 €  
Siège social : 4-145 RTE D'ESTANG  
40240 LABASTIDE D'ARMAGNAC  
RCS de MONT-DE-MARSAN  
n°901 356 782

En date du 01/12/2023, l'associé unique a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à associé unique, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/12/2023 et a nommé en qualité de président M. HALLARD-CLOT Christophe, demeurant 4-145 route d'Estang, 40240 LABASTIDE D'ARMAGNAC. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la gérance.

Accès aux assemblées et votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter personnellement ou par mandataire. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent? Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés, conjoints, ascendants et descendants. Toute autre cession est soumise à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Mention : RCS de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis  
L'associé unique

L23AL06250

LES ANNONCES  
**Landaises**  
SERVICE  
ABONNEMENT  
TÉL. 05 58 45 03 03  
contact@annonces-landaises.com



## SAS DEPAN40

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 10 000 euros  
Siège social : Domaine du Pignada  
3 Rue de Pion, 40465 Pontonx-sur-l'Adour  
891 748 121 RCS Dax

Suivant délibération en date du 20 décembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros, divisé en 10 000 parts sociales de 1 euro chacune.

La dénomination sociale devient, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 «DEPAN40».

Le siège social est transféré du 3 Rue de Pion, 40465 Pontonx-sur-l'Adour au 539 rue Bernard Palissy 40990 Saint-Paul-lès-Dax à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :

Président : Monsieur Jérôme DUCOURNEAU, demeurant : 24 Route de Lespécier 40170 Bias

Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par :

Gérant : Monsieur Jérôme DUCOURNEAU, demeurant : 24 Route de Lespécier 40170 Bias

## POUR AVIS

Le Président

L23AL06395

## DISSOLUTIONS



## GFA DE BROUSTET

Groupement Foncier Agricole  
Au capital de 225 900 €  
Siège Social : Lieu-dit «Broustet»  
40270 CAZERES-SUR-L'ADOUR  
RCS MONT-DE-MARSAN : 392 815 429

## DISSOLUTION

Aux termes de la DUA du 15/12/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société au 31 décembre 2023 et sa mise en liquidation.

Monsieur Joseph Bernard DUTOURNIE, demeurant à 5 Route de la Plantation 40180 NARROSSE, a été nommé comme Liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 5 Route de la Plantation 40180 NARROSSE  
Le dépôt des documents s'effectuera au Greffe du Tribunal de Commerce de DAX

Pour avis

Le liquidateur

L23AL06184



## EARL FERME DE TERRENABE

Exploitation Agricole à Responsabilité limitée  
Au capital social de 68 000 €  
Siège Social : 2020 Route de Terrenabe  
40380 GAMARDE LES BAINS  
RCS DAX : 448 097 667

## DISSOLUTION

Aux termes de la DUA du 15/12/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société au 31 décembre 2023 et sa mise en liquidation.

Madame Muriel LABADIE demeurant à 2020 Route de Terrenabe 40380 GAMARDES LES BAINS, a été nommé comme Liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 2020 Route de Terrenabe 40380 GAMARDES LES BAINS

Le dépôt des documents s'effectuera au Greffe du Tribunal de Commerce de DAX

Pour avis

Le liquidateur

L23AL06191

## LES VOISINES

SAS au capital de 2 000 €  
Siège social : 334 Avenue des Iouvinnes  
40150 SOORTS HOSSEGOR  
RCS de DAX n°922 473 806

L'assemblée générale extraordinaire du 12/12/2023 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 12/12/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mme GADOL ELENA, demeurant 174 Avenue des méduses, 40150 SOORTS HOSSEGOR et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de DAX.

Pour avis

Elena Gadol

L23AL06248

## MLBM

SAS au capital de 1 000 €  
Siège social : 493 Route de Sabres  
40630 Luglon  
RCS Mont-de-Marsan 910 852 763

## AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suivant décision collective des associés en date du 10 novembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.

Il a été nommé liquidateur, Monsieur Bertrand MAJET demeurant 493 Route de Sabres à Luglon (40630), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à 493 Route de Sabres 40630 Luglon, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis

L23AL06260



Selon décisions du 30/06/2023, l'AGE de la **SCI DAM**, au capital de 20.000 €, dont le siège social est à MIMIZAN (40200), 39 avenue Maurice Martin, 502 803 737 RCS MONT DE MARSAN, a décidé de la dissolution anticipée la société à compter du 30/06/2023. Liquidateur : Valérie LENTZ, demeurant à MIMIZAN (40200), 23 rue des Bruyères. Siège de la liquidation : domicile du liquidateur.  
L23AL06268



## SCC

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au capital de 100 euros  
Siège social : 298 Avenue Amiral Hebrard  
40600 BISCARROSSE  
RCS MONT DE MARSAN 828 963 223

## AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/11/2023 il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

Monsieur Serge, Claude CEYRAT demeurant à 298 Avenue Amiral Hebrard 40600 BISCARROSSE exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 298 Avenue Amiral Hebrard 40600 BISCARROSSE adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN

Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN

Pour avis,

L23AL06355

# In Extenso

## SUD ATLANTIQUE

ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère  
40990 Saint-Vincent-de-Paul

## SCI DUCASSE-MARBAT

Société civile en liquidation  
Au capital de 1.500 euros  
Siège social : 92 Avenue des Yuccas, Villa Marylène 40150 Soorts-Hossegor  
Siège de liquidation : 92 Avenue des Yuccas, Villa Marylène 40150 Soorts-Hossegor  
423 329 333 RCS Dax

## AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14 décembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Décembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Marie Helene MARBAT épouse DUCASSE, demeurant 92 Avenue des Yuccas, Villa Marylène 40150 Soorts-Hossegor, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts

pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé : 92 Avenue des Yuccas, Villa Marylène 40150 Soorts-Hossegor. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.  
L23AL06383

# FIDAL

## AVOCATS

31 avenue Jules Bastiat,  
BP 60133,  
40103 Dax Cédex

Aux termes des décisions du 20/12/2023 de la société **CALIE**, SARL sise à Moliets-et-Maâ (40660) 430, Chemin de Boussoyare au capital de 30 000 €, et immatriculée au RCS de Dax sous le numéro 531 101 954.

«A décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2023 et sa mise en liquidation.

A nommé en qualité de Liquidateur Madame Nolwenn BELLOQC demeurant à Moliets-et-Maâ (40660), 430 chemin de Boussoyare avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

La correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées au siège social de la société : Moliets-et-Maâ (40660), 430 chemin de Boussoyare

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dax.

Mention sera faite au RCS Dax

Pour avis

L23AL06389

## CLÔTURES

# In Extenso

## SUD ATLANTIQUE

22 rue de Casablanca  
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

## LAGAIN SAV & RAMONAGE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
Au capital de 2.000 euros  
Siège social : 8 Chemin Cantegrouille 40230 St-Geours-de-Maremne  
Siège de liquidation : 8 Chemin Cantegrouille 40230 St-Geours-de-Maremne  
804 916 997 RCS Dax

Aux termes d'une décision en date du 20 novembre 2023 au 8 Chemin Cantegrouille 40230 St-Geours-de-Maremne, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Thierry LAGAIN, demeurant 8 Chemin Cantegrouille 40230 St-Geours-de-Maremne, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 28 février 2023.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Dax, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

L23AL05749

**BA.COM.POT**

Société civile immobilière en liquidation  
Au capital de 2000 €  
Siège social : 1982, route de Tilh  
40290 HABAS  
532 878 816 RCS DAX

**AVIS DE LIQUIDATION**

Suivant DUA du 15/12/2023, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur Dominique HILLOTTE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation au 13/12/2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DAX

Mention sera faite au RCS de DAX  
Pour avis,

L23AL06193

**MLBM**

Société en liquidation  
SAS au capital de 1 000 €  
Siège social : 493 Route de Sabres  
40630 Luglon  
RCS Mont-de-Marsan 910 852 763  
Siège de liquidation :  
493 Route de Sabres 40630 Luglon

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 novembre 2023, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus de sa gestion et déchargé de son mandat à Monsieur Bertrand MAJET, liquidateur et constaté la liquidation au 20 novembre 2023.

Le dépôt des comptes de liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Liquidateur

L23AL06261



**SCP Olivier DARMALLACQ & Philippe DUCASSE**  
Notaires Associés  
à Soustons

**SCI LA CALLUNE**

SCI au capital de 420.000,00€  
288 Avenue du Tour du Lac, Aintzirondo  
40150 Soorts-Hossegor  
RCS Dax 790 308 480

Par décision de l'AGO en date du 28/11/2023 les associés ont :

- Approuvé les comptes définitifs de la liquidation,

- Donné quitus au Liquidateur, Mme Hélène BOYAU épouse DARMALLACQ demeurant à Soorts-Hossegor (40150) 288 Avenue du tour du lac, pour sa gestion et la décharge de son mandat.

- Prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

RADIATION au RCS de Dax.

Pour avis, Me DARMALLACQ

L23AL06285

**SARL DUPOUY**

SARL au capital de 21 800 €  
Siège social : LE BOURG  
40420 BROCAS  
RCS de MONT-DE-MARSAN  
n°534 281 068

En date du 30/09/2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. DUPOUY Serge de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis

Le liquidateur

L23AL06320

**LOCATIONS GERANCES**

Rue du Cardinal Richaud  
33000 Bordeaux

La location-gérance consentie par la société **CASTAPERLE** devenue **PERLIMO**, SAS au capital de 2 000 €, dont le siège est à Mimizan (40200), 58 place du Marché, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le numéro 829 963 875, représentée par M. Pascal PERLIN à la société **MAXWANN**, SARL au capital de 1.000 €, dont le siège est à Mimizan (40200), 58 place du Marché, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le numéro 951 126 242, suivant acte authentique reçu par Maître Thierry GELY, notaire à Bagnères-de-Luchon (31) le 3 mars 2023, portant sur un fonds de commerce de bar à huîtres, situé 58 place du Marché 40200 Mimizan, pour une durée d'un (1) an à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> février 2023, a pris fin suite à la mise en liquidation judiciaire du locataire-gérant.

L23AL06179



Suivant acte sous signature privée en date à Habas du 18/12/2023, la **SAS AU Q DE POULE**, au capital de 15.000 €, dont le siège social est à Habas (40290) 79 rue des Fossés, RCS Dax 898 562 822, a donné en location-gérance à la **SARL L'XO JBM**, au capital de 5.000 €, dont le siège social est à Habas (40290) 79 rue des Fossés, RCS Dax 982 485 435, un fonds de commerce de débit de boissons, restauration traditionnelle sur place et à emporter, traiteur, à Habas (40290) 79 rue des Fossés, à compter du 18/12/2023 pour une durée d'un an renouvelable tacitement par période d'un an.

L23AL06295

**FONDS DE COMMERCE**

**CABINET  
D'AVOCATS JL DEKENS  
CONSULTANTS  
TJSO**  
4 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 14 décembre 2023 à Mont-de-Marsan, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Mont-de-Marsan, le 15 décembre 2023, Dossier 2023 00056615, référence 4004P01 2023 A 02241,

La société **URBAUTO**, SAS au capital de 40.000 euros dont le siège social est sis 180 allée des Tilleuls 40090 Gaillères et immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 383 557 238, a vendu à la société **URBAUTO CEPEDA BERNARD**, SARL au capital de 10.000 euros dont le siège social est sis 17 boulevard Ferdinand de Candau 40000 Mont-de-Marsan et immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 980 991 764,

Une branche complète d'activité de négoce de véhicules automobiles exploitée à Mont-de-Marsan (40), 17 boulevard Ferdinand de Candau et une seconde branche complète d'activité d'entretien et de réparation de véhicules automobiles légers exploitée à Mont-de-Marsan (40), 19 boulevard Ferdinand de Candau,

Moyennant le prix global de 350 000 euros.

Les oppositions seront reçues au Cabinet d'Avocats JL DEKENS CONSULTANTS - TJSO sis 4 allée Claude Mora 40000 Mont-de-Marsan dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

Pour insertion.

L23AL06249



**Cabinet JL DEKENS  
CONSULTANTS - TJSO**  
42 rue des Jardins  
40100 DAX  
Tél : 05.58.97.05.82

Suivant acte sous seing privé en date du 7 décembre 2023 à Dax, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Mont-de-Marsan, le 12 décembre 2023, dossier 2023 00056037, référence 4004P01 2023 A 02222,

Madame Virginie REY demeurant à Léon (40) 375 rue de la Carreyre, immatriculée au RCS de Dax sous le N° 831 763 842 a vendu à la société **MY SWEETY SHOP 40**, SAS au capital de 1 000 euros ayant son siège social à Léon (40) 78 place de l'Abbé Dulong, immatriculée au RCS de Dax sous le N° 980 911 606, un fonds de commerce de vente d'accessoires, bijoux, vêtements, décoration par tous moyens exploités à Léon (40) 78 place de l'Abbé Dulong, moyennant le prix de QUATRE VINGT HUIT MILLE (88 000) euros.

Les oppositions seront reçues au Cabinet d'Avocats JL DEKENS CONSULTANTS - TJSO sis 42 rue des Jardins 40100 Dax dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

L23AL06251



**Me William SOULIE**  
72 chemin de Pécam  
40200 Pontenx-les-Forges

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître William SOULIE, soussigné, notaire associé de la société à responsabilité limitée dénommée «AEQUITATIS», titulaire d'un Office Notarial à Pontenx-les-Forges, 72, chemin de Pécam, le 5 décembre 2023, enre-

gistré à Mont-de-Marsan, le 12 décembre 2023, 2023N01753, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **DLC-KBO**, dont le siège est à Pontenx-les-Forges (40200) 255 avenue Gustave Caliot, identifiée au SIREN sous le numéro 820 983 864 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

A :

La Société dénommée **LA LUNE DANS LE CANIVEAU**, dont le siège est à Saint-Pierre (97410) 19 impasse de la Chapelle Ligne Paradis, identifiée au SIREN sous le numéro 810 106 450 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Pierre.

Désignation du fonds : fonds de commerce de restauration traditionnelle sis à Pontenx-les-Forges (40200) 142 Avenue Gustave Caliot, connu sous le nom commercial BISTROT JEANOT.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de deux cent mille euros (200.000,00 eur) s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour cent vingt et un mille deux cent quatre-vingt-neuf euros (121.289,00 €) ;

- Licence restaurant et licence 3<sup>ème</sup> catégorie pour deux mille euros (2.000,00 €) ;

- Au matériel pour soixante-seize mille sept cent onze euros (76.711,00 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire

L23AL06281



**CABINET  
D'AVOCATS JL DEKENS  
CONSULTANTS  
TJSO**  
4 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 18 décembre 2023 à Mont-de-Marsan, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan, le 19 décembre 2023, Dossier 2023 00057065, référence 4004P01 2023 A 02267,

Monsieur Régis **DESSEAUX**, né le 18 janvier 1969 à Lille (59), demeurant à Saint-Maurice-sur-Adour (40), 2881 route de Mont-de-Marsan, immatriculé au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 531 559 757, a vendu à la société **CLEAN CENTER**, SASU au capital de 1.000 euros dont le siège social est sis 558 avenue du Président John Kennedy 40000 Mont-de-Marsan, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 981 781 917,

Un fonds de commerce de station de lavage automatique, nettoyage, lavage, lustrage manuel (prestation), reprogrammation de véhicules, vente de produits d'entretien et de pièces détachées automobiles, exploités à Mont-de-Marsan (40), 558 avenue du Président John Kennedy,

Moyennant le prix de 60.000 euros.

Les oppositions seront reçues à l'adresse d'exploitation du fonds vendu, sis à Mont-de-Marsan (40), 558 avenue du Président John Kennedy dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Pour insertion

L23AL06298

**24H/24H**

PUBLICATION DE VOTRE  
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA  
NOTRE PLATEFORME WEB :

[annoncelegale.annonces-landaises.com](http://annoncelegale.annonces-landaises.com)

CRÉATEURS  
D'ENTREPRISES  
POUR ÊTRE  
BIEN INFORMÉS  
ABONNEZ-VOUS !





**CABINET MINGINETTE**  
Société d'Avocats  
Conseils en Droit des Sociétés  
et Droit Fiscal  
Centre Beaugency  
Avenue des Vallées  
64110 Jurançon

## VENTE DE FONDS ARTISANAL ET DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 18 décembre 2023, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement de Mont-de-Marsan le 19 décembre 2023, Dossier 2023 00057159, référence 4004P01 2023 A 02276, Francis **DESBIEYS** et Marie-Corinne **LALANNE** son épouse, demeurant à Linxe 40260, 254 Route de l'Océan, RCS Dax 331.611.673, ont vendu à la société **LA LINXOISE**, SARL au capital de 5.000 €, dont le siège social est à Linxe 40260, 254 Route de l'Océan, RCS Dax 981.050.941 :

- Un fonds artisanal et de commerce de Boulangerie - Pâtisserie sis et exploité à Linxe 40260, 254 route de l'Océan, moyennant le prix de 100.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 74.000 € et au matériel et mobilier commercial (agencements inclus) pour 26.000 € ;

- Un fonds de commerce de dépôt de pâtisserie et pains sis et exploité à Castets 40260, 26 Place Pierre Barrière, moyennant le prix de 25.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 23.000 € et au matériel et mobilier commercial (agencements inclus) pour 2.000 € ;

L'entrée en jouissance a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à Linxe 40260, 254 route de l'Océan, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales.

Pour la correspondance et le renvoi des pièces, domicile est élu au CABINET MINGINETTE, société d'avocats à Jurançon 64110, Centre Beaugency, Avenue des Vallées.

Pour unique insertion

L23AL06312

## REGIMES MATRIMONIAUX



Etude de Maîtres  
**Emmanuel LAFARGUE** et  
**Benoît HOURRÈGUE**  
Notaires Associés  
à Soustons  
26 rue Jean Moulin

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emmanuelle LAFARGUE, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle «Emmanuelle LAFARGUE et Benoît HOURRÈGUE, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à Soustons (40140), 26 Rue Jean Moulin, soussigné, CRPCEN 40032, le 14 décembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle entre :

M. Gilbert **ESCOUSSE**, retraité, et Mme Maryse **LAUSSU**, retraitée, dt ensemble à Tosse (40230) 02 square de Heuyes.

M. est né à Soustons (40140) le 26 octobre 1954,

Mme est née à Dax (40100) le 31 mai 1955.

Mariés à la mairie de Messanges (40660) le 30 août 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

M. est de nationalité française.

Mme est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire

L23AL06237



**SCP Olivier DARMAILLACQ  
& Philippe DUCASSE**  
Notaires Associés  
à Soustons

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Olivier DARMAILLACQ, notaire à Soustons le 12/12/2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle par M. Frédéric Gérard **BASSE**, cadre supérieur, et Mme Véronique **MELKA**, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Veraguas (Panama) Camino del Sol, Casa Tiopito, District de Mariato, Llamo de Catival,

Mariés à la mairie de Soorts-Hossegor (40150) le 20 décembre 1986 sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet, à Me DARMAILLACQ, BP 37, 40141 Soustons

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.

Pour avis, Me Olivier DARMAILLACQ

L23AL06277



**SARL Laure LARRAN  
Olivier MAYSONNAVE et  
Hélène MOUNAIX**  
Notaires associés  
168 route de Bayonne  
Peyrehorade (Landes)

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître RIGAL-SABOURAULT Céline, notaire à PEYREHORADE (40300), le 16/12/2023.

M. STACCHETTI Julien et Mme INDIAMANITRIMO Lucina demeurant ensemble 110 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE, mariés le 06/01/2023 sous le régime de communauté réduite aux acquêts sont convenus de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime de séparation de biens.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître RIGAL-SABOURAULT Céline, notaire à PEYREHORADE (40300) où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

Pour avis  
Le notaire

L23AL06347

LES ANNONCES  
**Landaises**

POUR VOTRE  
COMMUNICATION  
PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com



**Me Julia MARCOU**  
Notaire

261 Avenue des Rémouleurs  
40150 Soorts-Hossegor  
05 35 37 37 05 - julia.marcou@notaires.fr

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Julia MARCOU, notaire à Soorts-Hossegor (40150), en date du 21 décembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Séparation de biens conventionnelle par Monsieur Guillaume Jean Maurice **MA-LAPERT**, responsable logistique, et Madame Morganne Malvina **CHARDOME**, auto-entrepreneur : agent d'entretien, demeurant ensemble à Soorts-Hossegor (40150), 25 avenue du Colonel Gonnet.

Mariés à la mairie de Soorts-Hossegor (40150), le 12 février 2022, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet, à Maître Julia MARCOU, notaire à Soorts-Hossegor (40150).

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.

Me Julia MARCOU

L23AL06387



**PERSPECTIVES  
NOTAIRES**



**SARL PERSPECTIVES NOTAIRES**  
40700 HAGETMAU

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Nicolas ROBIN, Notaire Associé à HAGETMAU (Landes), CRPCEN 40039, le 19 décembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Claude Georges **LASSERRE**, retraité, et Madame Régine **DUFAU**, Retraitée, demeurant ensemble à POMAREZ (40360) 140 avenue de la Chalosse. Monsieur est né à NASSIET (40330) le 24 juillet 1947, Madame est née à MONT-DE-MARSAN (40000) le 6 août 1956. Mariés à la mairie de NASSIET (40330) le 6 septembre 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion. Le notaire.

L23AL06392



**PERSPECTIVES  
NOTAIRES**



**SARL PERSPECTIVES NOTAIRES**  
40700 HAGETMAU

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Catherine BORIE DISSEZ, Notaire à HAGETMAU (Landes), CRPCEN 40039, le 19 décembre

2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Jean Robert Georges **LAFFITTE**, retraité, et Madame Jacqueline **DARZACQ**, retraitée, demeurant ensemble à ARBOUCAVE (40320). Monsieur est né à ARBOUCAVE (40320) le 10 avril 1953, Madame est née à SAINT-SEVER (40500) le 9 février 1954. Mariés à la mairie de ARBOUCAVE (40320) le 19 janvier 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion. Le notaire.

L23AL06393

## AUTRES ANNONCES



**Me Marion BERNADET**  
Notaire  
40120 Roquefort

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 Code Civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 Novembre 2016

Par testament olographe du 25 avril 1997 et testament olographe du 12 avril 2016, Mademoiselle Marie Bernadette DUPRAT, en son vivant retraitée, demeurant à ROQUEFORT (40120), 20 rue Alphonse Castaing, célibataire, née à SAINT JUSTIN (40240), le 04 avril 1936, décédée à MONT DE MARSAN (40000), le 18 septembre 2023, a institué un légataire universel.

Ces testaments ont été déposés au rang des minutes de Maître Marion BERNADET, notaire à ROQUEFORT (40120), suivant procès-verbal d'ouverture et de description de testament dressé le 12 décembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine compte tenu du caractère universel de son legs et de l'absence d'héritier réservataire, et dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal Judiciaire de MONT DE MARSAN (40000), le 13 décembre 2023.

Les oppositions à l'exercice des droits du légataire universel pourront être formées auprès de Maître Alexandre MONTES notaire associé de la société civile professionnelle dénommée «SCP DUPLANTIER Christophe LOUSTALOT Sophie et MONTES Alexandre», titulaire d'un office notarial dont le siège est à DAX (40100), 1 Place Hector Serres, références CRPCEN 40021, en charge du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par ledit greffe de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture et de description de testament et de la copie de ces testaments.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23AL06382

## RECTIFICATIFS



**CABINET MINGINETTE**  
Société d'Avocats  
Conseils en Droit des Sociétés  
et Droit Fiscal  
Centre Beaugency  
Avenue des Vallées  
64110 Jurançon

## LAVERIE DES PINS

Siège social : 601 rue de la Poterie  
40260 Castets

AVIS RECTIFICATIF À L'AVIS DE  
CONSTITUTION PARUE LE  
16 DÉCEMBRE 2023

La société LAVERIE DES PINS a été constituée aux termes d'un acte sous seings privés en date à Lit-et-Mixe du 14 décembre 2023 et non du 4 décembre 2023 comme indiqué par erreur.

Pour avis

L23AL06299

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE MONT-DE-MARSANDÉPÔT DE L'ÉTAT DES CRÉANCES ET  
DU PROJET DE RÉPARTITION

(Dépôt du 07 décembre 2023)

**SARL AQUITAINE TRAITEUR**, Route du Houga, 725 Chemin de Hardera, 40090 Mazerolles, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 511 016 545. Services des traiteurs. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644 -4 du Code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

2023\_4002\_695

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE DAX

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 13 décembre 2023)

**SAS LA M FACTORY**, 320 Route de Puyoo 40290 Ossages, RCS Greffe de Dax 909 167 751. Vente à distance sur catalogue général. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023\_4001\_814

**SARL SAINT-GEOURS AUTO-ECOLE**, 13 Route de Bordeaux 40230 Saint-Geours-de-Maremne, RCS Greffe de Dax 824 490 635. Enseignement de la conduite. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023\_4001\_815

**SARL FERREIRA**, 37 rue de la Grande Lande 40260 Castets, RCS Greffe de Dax 823 406 897. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023\_4001\_816

**SARL GAUDIN S.A.R.L.**, 20 Rue des Fusillés 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 332 428 531. Commerces de détail d'optique. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023\_4001\_817

TRIBUNAL JUDICIAIRE  
DE MONT-DE-MARSANDossier N° RG 13/00002. N° Portalis  
DBYM-W-B65-B3D6

Par jugement en date du 14 décembre 2023, le Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de l'Association **ADMR DE MONT DE MARSAN**, demeurant 12 place Jean Jaurès 40000 Mont-de-Marsan.

Répertoire des métiers : 501 897 359  
00037Norn commercial : Association ADMR  
DE MONT DE MARSAN

Activité : Aide à domicile

A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait, Fait à Mont-de-Marsan  
Le 14 décembre 2023,

Le Greffier

L23AL06360

Dossier N° RG 20/00011. N° Portalis  
DBYM-W-B7E-C2JT

Par jugement en date du 14 décembre 2023, le Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de l'**EARL LA BRUYERE** demeurant Bernadille 40410 Pissos

Répertoire des métiers : 485 287 114  
00014

Activité : Exploitant agricole

A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait, Fait à Mont-de-Marsan  
Le 14 décembre 2023,

Le Greffier

L23AL06361

Dossier N° RG 23/00023. N° Portalis  
DBYM-W-B7G-DDO6

Par jugement en date du 14 décembre 2023, le Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, a homologué le plan de sauvegarde organisant la continuation de l'entreprise de Mme Pauline, Jeanne Gisèle **DESBROSSE** épouse **CARPENTIER** demeurant 7 rue de la Palinette, Pôle Santé Dunes, Bât. B 40130 Capbreton.

Activité : psychologue clinicienne

A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait, Fait à Mont-de-Marsan  
Le 14 décembre 2023,

Le Greffier

L23AL06362

Dossier N° RG 23/00018. N° Portalis  
DBYM-W-B7H-DIRF

Par jugement en date du 14 décembre 2023, le Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de Mme Sandrine **ROSSELI** demeurant 6 rue du 8 mai 1945, 45520 Chevilly.

Activité : entrepreneur individuel

A constaté l'état de cessation des  
paiements au 20 juin 2023.

A nommé :

Mandataire Judiciaire : SELAS GUÉ-  
RIN ET ASSOCIÉSJuge Commissaire : Mme Carine VA-  
LIAMÉCommissaire Priseur : Mme Marie-  
Françoise CARAYOL

Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre le mains de la SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉS 294 boulevard de la République 40000 Mont-de-Marsan au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites

A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait, Fait à Mont-de-Marsan  
Le 14 décembre 2023,

Le Greffier

L23AL06369

Dossier N° RG 23/00022. N° Portalis  
DBYM-W-B7H-DI3B

Par jugement en date du 14 décembre 2023, le Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la **SCI L'IMMOBILIERE** demeurant 100 route du Tailleur 40170 Saint-Julien-en-Born.

Activité : Achat de biens immobiliers

A constaté l'état de cessation des  
paiements au 04/10/2023.

A nommé :

Mandataire Judiciaire : SELARL EKIP'  
7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-  
Marsan.Juge Commissaire : Mme Carine VA-  
LIAMÉCommissaire Priseur : Mme Marie-  
Françoise CARAYOL

Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre le mains de la SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites

A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait, Fait à Mont-de-Marsan  
Le 14 décembre 2023,

Le Greffier

L23AL06371

Dossier N° RG 23/00023. N° Portalis  
DBYM-W-B7H-DJEI

Par jugement en date du 14 décembre 2023, le Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, a ouvert une procédure de sauvegarde à l'égard de la **SCI DESCASZ** demeurant 181 impasse du Maroulet 40800 Aire-sur-l'Adour.

Activité : Administration et disposition  
de tous biens immobiliers

A nommé :

Mandataire Judiciaire : SELAS GUÉ-  
RIN ET ASSOCIÉS.Juge Commissaire : Mme Carine VA-  
LIAMÉ

Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre le mains de la SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉS sise 294 rue de la République 40000 Mont-de-Marsan au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites

A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait, Fait à Mont-de-Marsan  
Le 20 décembre 2023,

Le Greffier

L23AL06372

LES ANNONCES  
LandaisesHebdomadaire créé en 1944 -  
Édité par COMPO-ECHOS SARL au  
capital de 50 000 €Siège social :  
108 rue Fondaudège  
33000 BordeauxBureaux landais :  
12 rue du IV-Septembre  
40000 Mont-de-Marsan  
Tél : 05 58 45 03 03  
mail : contact@annonces-landaises.com  
120 av. Georges-Clemenceau  
40100 DaxPrésident honoraire :  
Jean-Louis **DUMOLIA**Directeur de publication :  
Guillaume **LALAU**Directeur délégué :  
Nicolas **THOMASSET**Rédactrice en chef :  
Nelly **BÉTAILLE**  
07 85 39 51 22  
n.betaille@annonces-landaises.comRédaction : Julie **DU COURAU**,  
Cécile **AGUSTI**, Hubert **RAFFINI**,  
Anne **TAUTOU**, Isabelle **TRANCOEN**,  
Christine **LAMAISON**Direction artistique : David **PEYS**  
Maquettistes : Noëlie **SANZ**,  
Sarah **ALBERT**, Cyrielle **MICHAUD**  
& Raphaëlle **MOURET**  
Responsable Organisation et Systèmes  
d'Information : Ophélie **BROUTTIER**  
Webmarketing : Cyrielle **MORFEA**  
Assistante communication digitale :  
Magalie **RICCETTI**Service annonces légales  
et abonnements : Liliane **DORRER**Service commercial marchés publics :  
Cathy **DARTHENUCC**  
06 12 98 21 75  
marchespublics@annonces-landaises.comService commercial annonces légales :  
Christophe **CLERTEAU**  
c.clerteau@annonces-landaises.comPublicité : Christine **SABOURIN**  
05 56 52 32 13  
publicite@echos-judiciaires.comDirection financière et administrative :  
Katia **DE STEFANO**Responsable comptable :  
Florence **MANOEUVRIER**  
Service comptabilité :  
Élodie **VIGNEAU**Dépôt légal à parution  
hebdomadaire - Parution le samediImpression : **ROTIMPRES**  
Carrer del Pla de l'Estany, sn,  
17181 Aiguaviva, Girona, EspagneRoutage : IGS  
(Sainte-Colombe-en-Bruillois)

Commission paritaire n° 0628 I 83288

ISSN 1270-704X

Prix de vente : 1,50 €

Abonnement annuel papier + web : 50 €

Membre de RésoHebdoEco

POUR FACILITER VOS  
DÉMARCHES ADMINISTRATIVESPUBLIEZ VOTRE ANNONCE  
SUR NOTRE SUPPORT NUMÉRIQUE :

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX :



# TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN HÉNIN**  
 Directeur de  
 la Gestion Privée  
 Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 574,67	4,7%	17,0%	14,2%	7 596,91	6 594,57	France
SBF 120	5 751,30	4,7%	15,6%	13,0%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 535,40	4,5%	19,6%	16,0%	4 549,44	3 856,09	Europe
S&P 500	4 763,14	5,5%	24,1%	20,6%	4 763,14	3 808,10	USA
NASDAQ 100	16 775,99	5,9%	53,3%	45,2%	16 775,99	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 638,03	1,8%	2,5%	3,5%	8 014,31	7 256,94	Royaume-Uni
DAX 30	16 744,41	5,2%	20,3%	16,4%	16 794,43	14 069,26	Allemagne
SMI	11 146,43	3,8%	3,9%	0,6%	11 595,25	10 323,71	Suisse
NIKKEI	33 219,39	-1,1%	27,3%	18,9%	33 753,33	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	2 932,39	-4,0%	-5,1%	-4,9%	3 395,00	2 930,80	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,35	-0,4%	-1,4%	48,3%	14,28	13,30	-
ARVERNE GROUP SA	9,24	-0,7%	-6,2%	-7,6%	11,50	8,80	-
ASHLER ET MANSON	3,20	0,0%	-29,5%	-2,4%	4,58	3,20	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	5,60	3,68	-
CERINNOV GROUP	2,61	-20,4%	129,3%	152,4%	4,20	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	66,00	0,0%	12,8%	1,6%	67,50	54,00	2,2%
DOCK.PETR.AMBES AM	480,00	2,6%	1,3%	6,2%	530,00	450,00	7,9%
EAUX DE ROYAN	85,00	1,2%	3,0%	-1,2%	94,00	76,50	7,2%
EUROPLASMA	0,01	-63,7%	-98,9%	-99,3%	2,38	0,00	-
FERMENTALG	0,25	-6,5%	-83,4%	-84,2%	1,66	0,23	-
GASCOGNE	3,65	12,7%	-18,3%	-7,1%	4,48	3,07	-
GPE BERKEM	1,35	-15,6%	-72,1%	-74,5%	7,12	1,18	-
GPE PAROT (AUTO)	2,42	4,3%	13,1%	14,7%	2,84	1,74	-
HYDROGENE DE FRANCE	10,08	-13,8%	-51,8%	-59,1%	22,70	9,80	-
HUNYVERS	13,90	3,3%	17,3%	18,8%	15,85	11,90	-
I.CERAM	3,02	14,4%	-70,4%	-73,7%	13,95	1,44	-
I2S	5,85	10,4%	-4,1%	-7,1%	6,45	4,84	2,4%
IMMERSION	2,00	11,1%	-21,9%	-57,8%	4,60	1,80	-
IMPLANET	0,07	50,0%	-56,9%	-56,5%	0,26	0,04	-
KLARSEN DATA	2,38	-8,5%	54,5%	22,7%	3,86	1,47	-
LECTRA	31,25	14,5%	-11,2%	-8,2%	40,70	21,90	1,5%
LEGRAND	94,50	7,9%	26,3%	19,8%	96,90	75,22	2,0%
MON COURTIER ENERGIE	7,85	13,4%	-	-	9,69	6,11	-
MULTIMICROCLOUD	0,21	19,3%	-47,5%	-	0,44	0,08	-
OENEO	12,75	-2,7%	-8,9%	-7,3%	15,50	12,20	2,7%
POUJOLAT	19,20	-0,5%	-30,9%	-15,0%	32,60	17,80	1,7%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	-
UV GERMI	2,99	-20,3%	-9,4%	-20,9%	6,20	2,70	-
VALBIOTIS	4,65	-24,0%	29,2%	31,0%	6,50	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS  
 ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22  
[www.alienorcapital.com](http://www.alienorcapital.com)

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

# Martinique **Au nord, c'est l'Unesco !**

© D. Giral

Les volcans et forêts de la montagne Pelée et les pitons du nord de la Martinique ont été classés au patrimoine mondial de l'Unesco. Une reconnaissance pour l'île dont ces joyaux de la nature sont une part de l'identité martiniquaise.

Par Vincent ROUSSET

**A**près sa première distinction en 2020 pour la Yole de Martinique inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, puis la reconnaissance comme réserve mondiale de biosphère pour l'ensemble de son territoire terrestre et marin, une nouvelle consécration permet à la Martinique d'affirmer au monde sa richesse. Ainsi donc, les volcans et forêts de la montagne Pelée et les pitons du nord de l'île sont désormais classés sur l'honorable liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Après 10 ans de travaux, cette décision, intervenue le 16 septembre dernier, représente un aboutissement pour les élus de la Martinique ainsi que pour les équipes impliquées autour de la collectivité territoriale et du parc naturel régional.

## SINGULARITÉ DE LA MONTAGNE PELÉE

La commune de Saint-Pierre, située au pied du volcan, avait été ravagée par l'éruption de la montagne Pelée le 8 mai 1902 et il a fallu des décennies pour que cette commune renaisse de ses cendres. Le volcanisme de type péleén, unique au monde, participe à sa singularité. Ce

sont également les paysages, la géologie, la faune et la flore endémiques, irremplaçables et protégées de ce lieu qui en font un espace naturel particulier, reconnu par l'Unesco.

## NORD DE LA MARTINIQUE : CHARME ET AUTHENTICITÉ

Autour de la montagne Pelée et des pitons du Carbet, c'est tout un écosystème touristique qui se déploie et continue d'émerger. Sur le site, au-delà des sentiers de randonnée, il y a tant d'autres choses à découvrir : les magnifiques cascades, la plongée sur les épaves de Saint-Pierre, les différents musées ou espaces d'expérimentation ainsi que la rencontre avec une population accueillante et chaleureuse. Le charme du nord de la Martinique, avec son authenticité et ses savoir-faire, va ravir les visiteurs, curieux d'y vivre une expérience totalement immersive. Avec 624 700 touristes de janvier à juin 2023 et près de 30 escales de croisière programmées à Saint-Pierre pour la saison 2023-2024, le comité martiniquais du tourisme est conforté dans son ambition de valorisation de la Martinique et d'ouverture sur de nouveaux marchés. ■